Ce livre
appartient à
Louise Destelet
de la Côtes de
notre dame des
Neiges

Ce livre
appartient

HISTOIRE

ABRÉGÉE

DE

L'ANCIEN TESTAMENT :

ET DE LA VIE

DE NOTRE SEIGNEUR

JESUS-CHRIST,

DU SONT CONTENUES SES PREMIERES ACTIONS

RES
AF
84
S

ECOLE NORMALE
13,618
JACQUES CARTIER

NOUVELLE EDITION,

Imprimée sur L'Edition de Paris, de 1782.

Montreal :

IMPRIMÉ PAR C. B. PASTEUR,

RUE ST. JACQUES.

1815.

J. Octobre

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ces deux livres, l'un qui contient l'*Histoire abrégée de l'ancien Testament*; l'autre, *les principales actions de la vie de Jésus-Christ*; l'un et l'autre imprimés ci-devant par ordre de feu Messire HENRI FEYDEAU DE BROU, Evêque d'Amiens, pour être dans son Diocese, après les Catéchismes, les premiers Livres d'Ecole François. Ces Ouvrages, très-dignes de la piété de ce Prélat, marquent parfaitement la solidité utile, non aux enfans seulement, mais généralement à tous les Fidèles, et selon mon jugement, ne sauroient avoir trop de cours dans les différens Diocèses du Royaume.

Fait à Paris, ce trente Août 1707.

BIGRES.

AUTRE APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, l'*Histoire abrégée de l'ancien Testament, et de la Vie de Notre-Seigneur*; et je n'y ai rien trouvé qui ne doive empêcher une nouvelle édition.

A Paris, ce premier Octobre 17[illegible].

MUSSON.

145000

II. *Adam et Eve dans le [illegible]*

Après que Dieu eut formé [illegible] qu'il appelle Adam, il le mit dans un jardin [illegible], où il avoit produit toutes sortes d'arbres [illegible] la vue, dont le fruit étoit agréable au goût [illegible] qu'il s'y occupât et qu'il le gardât. Pour donner [illegible] premier homme de lui témoigner sa fidélité, [illegible] un commandement très-juste en soi et très-[illegible] exécuter : il lui permit de manger du fruit de tous les arbres qui étoient dans ce jardin, à la réserve d'un seul qu'il lui marqua ; ajoutant que s'il mangeoit du fruit de cet arbre, il mourroit. Comme Adam étoit seul et qu'il n'avoit point de compagnie qui lui fût proportionnée, Dieu lui envoya un sommeil, pendant lequel il tira une de ses côtes, dont il forma la femme. Il l'amena ensuite à Adam, qui la voyant, dit : *Voilà l'os de mes os, et la chair de ma chair. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et il demeurera attaché à sa femme, et il ne seront tous deux qu'une même chair.*

Le Fils de Dieu rapporte ces paroles dans l'Evangile et en conclut : *Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint*, pour nous faire entendre quelle doit être l'union et l'amour réciproque des personnes que Dieu même a jointes par le lien sacré du mariage.

III. *Péché et punition d'Adam.*

Lorsque Adam et Eve commençoient à jouir du bonheur de l'état [illegible] où Dieu les avoit créés, le démon qui étoit déjà tombé du Ciel à cause de son orgueil [illegible] de [illegible] en même temps [illegible] Il se servit pour [illegible] à la femme, [illegible] Dieu ne [illegible] de tous les fruits de ce jardin ? [illegible] Eve [illegible] l'écouter, pour témoigner à Dieu [illegible] elle lui étoit fidèle, [illegible]

[illegible] de manger de tous les arbres de ce lieu ; mais Dieu nous a défendu de toucher au fruit de [illegible] Le démon [illegible] Vous [illegible] Dieu [illegible] ce fruit, [illegible] savoir [illegible] comme les Dieux, parceque vous [illegible] Eve [illegible] prononcé [illegible] de se perdre, en s'arrêtant trop à considérer ce fruit. Elle vit qu'il étoit agréable à la vue [illegible] elle en prit, en mangea [illegible] Dieu [illegible] la crainte du [illegible] Dieu, lorsqu'il [illegible] le bel d'en être [illegible] Dieu appella Adam, et lui reprocha sa désobéissance. Adam s'excusa en rejetant la faute sur sa femme. La femme s'excusa de même sur le serpent. Mais le Seigneur ne recevant pas ces excuses, maudit d'abord le serpent. Ensuite il dit à la femme qu'il multiplieroit ses peines, qu'elle enfanteroit avec douleur, et qu'elle seroit assujettie à l'homme. Enfin il dit à l'homme, que parcequ'il avoit préféré la voix de sa femme à la voix de Dieu, la terre ne lui produiroit que des épines et des ronces, et qu'il mangeroit son pain à la sueur de son visage, jusqu'à ce qu'il retournât dans la terre d'où il avoit été tiré. Il [illegible] ensuite à Adam et à sa femme des habits de peaux de bêtes, les chassa du paradis terrestre, et mit [illegible] à la porte [illegible] pour en défendre [illegible]

C'est ainsi que le premier homme [illegible] coup déchu de la grace de Dieu, [illegible] sujet aux maladies, à la mort [illegible]

[illegible]

[illegible]

IX. [illegible]

[illegible]

[illegible] montagnes. [illegible] de la terre et tous les [illegible] dans cette [illegible] renfermés dans l'arche. Les SS. Pères ont remarqué que [illegible] l'arche était visiblement la figure de l'Église dans laquelle on peut être sauvé, et hors de laquelle il n'y a point de salut.

La terre ayant été submergée durant cent cinquante jours, Dieu fit souffler un grand vent qui commença à diminuer les eaux ; et sept mois après le commencement du déluge, l'arche s'arrêta sur les montagnes d'Arménie. Noé, quatre mois après, ouvrit la fenêtre qu'il avait faite dans l'arche, et laissa aller le corbeau, qui ne se mit pas en peine de revenir. Mais la colombe que Noé fit sortir sept jours après, n'ayant pu trouver aucun lieu hors de l'arche où son pied pût se reposer, y revint ; et étant sortie encore sept autres jours après, elle apporta à Noé dans son bec un rameau d'olivier. Noé comprit de ce rameau vert, que les eaux s'étaient retirées. Il découvrit le toit de l'arche, et il vit que toute la face de la terre était desséchée ; enfin après en avoir reçu un ordre exprès de Dieu, il sortit de l'arche, lui, sa femme, et ses enfans, avec tous les animaux, un an après y être entré.

La première chose que Noé fit en sortant de l'arche, fut d'élever un autel pour offrir à Dieu un sacrifice en reconnaissance d'une protection si particulière. Dieu agréa ce sacrifice ; il bénit Noé et ses enfans, et leur ordonna de peupler le monde. Il leur donna un droit absolu sur les animaux, leur permettant d'en manger, et leur abandonnant pour leur nourriture, comme il avait fait auparavant des fruits et des herbes de la terre. Il fit une alliance éternelle avec Noé et ses enfans, [illegible] que l'Arc-en-ciel fût comme le signe de la promesse qu'il leur fit, que les eaux n'inonderaient [illegible] la terre. L'Arc-en-ciel nous est donc un [illegible] de sa bonté, et nous devons en le voyant, bénir

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Chem [illegible] de son père.

Des trois enfans de Noé, qui [illegible] ayant mérité la malédiction de son père, [illegible] celle de Dieu. Car lorsque Noé fut sorti de l'arche, il s'exerça à cultiver la terre, et entr'autres choses il planta la vigne. Mais lorsqu'il eut bu du vin, dont il ne connoissoit pas encore assez la force, il fut [illegible] et tomba dans l'ivresse, pendant laquelle il se trouva par hasard découvert d'une manière indécente. Chem, le second de ses fils, l'ayant vu dans un état si vigoureux compassion, en fit un sujet de raillerie : mais Jacob et Japhet ne peuvent souffrir ce mépris injurieux que Chem fesoit de leur père, prirent un manteau sur leurs épaules, et marchant à reculons, ils le jetterent sur lui pour le couvrir. Noé apprenant à son réveil ce qui s'étoit passé, condamna l'action de Chem, et [illegible] que son fils Chanaan seroit le serviteur des serviteurs de ses freres. Il bénit au contraire Sémiet Japhet et leur promit une longue et heureuse postérité.

Cette histoire apprend aux enfans à respecter toujours leurs parens, que Dieu leur commande d'honorer, à ne se railler jamais de leurs défauts, à les cacher même autant qu'il leur est possible.

VII. Tour de Babel. Confusion des langues.

Les descendans de Noé se trouvèrent [illegible] dans un si grand nombre, que ne pouvant plus demeurer ensemble, ils pensèrent à se [illegible] les habiter en divers pays. Mais [illegible] ils résolurent de bâtir une ville [illegible] tour qui s'élevât jusqu'au ciel. [illegible] satisfaire leur vanité [illegible]

[illegible]

[illegible] Dieu [illegible] confusion [illegible] impossible [illegible] contredisent [illegible] aux autres. [illegible] ouvrage [illegible] confusion. [illegible] langues qui [illegible] aujourd'hui, [illegible] une voix [illegible] à tous les peuples, [illegible] que la voie la plus courte et la plus assurée pour monter au ciel est de s'abaisser devant Dieu, et de prévenir [illegible] en le fléchissant par les larmes et la pénitence.

[illegible] *Vocation d'Abraham.* [illegible]

Abraham [illegible] fils de Tharé, et demeuroit avec son père en la ville d'Ur, dans le pays des Chaldéens, qui étoit un pays idolâtre. Dieu lui dit : *Sortez de votre pays, de votre parenté, et de la maison de votre père, et venez dans la terre que je vous montrerai. Je vous rendrai le père d'un grand peuple, et en vous toutes les nations de la terre seront bénies.* Abraham crut, sans hésiter, cette parole de Dieu. Ainsi il quitta son pays avec Tharé son père, pour venir à Harrar, ville de la Mésopotamie, où Tharé étant mort, Abraham vint en la terre de Chanaan, avec Sara sa femme et Loth son neveu. Lorsqu'il y fut arrivé, Dieu lui promit de lui donner tous les pays où il étoit ; et Abraham [illegible] Dieu avec reconnoissance, lui dressa un autel. Quelque tems après, il arriva une grande famine qui l'obligea d'aller en Egypte ; d'où étant revenu avec sa femme et son neveu, il éprouva bientôt le malheur qui accompagne les richesses. Car comme ils [illegible] tous deux fort riches, il arriva des querelles entre les pasteurs de leurs troupeaux. Abraham, fâché de [illegible], et prévoyant les suites funestes que [illegible]

[illegible]

[illegible] plus beau, il [illegible] par ce moyen, [illegible] de Dieu qui fut alors sur la terre, il [illegible]

VIII. Abraham [illegible] Loth [illegible]

Peu de temps après cette séparation, il survint un événement qui fit bien voir qu'Abraham ne seroit [illegible] par un [illegible] d'affection. [illegible] étant [illegible] le [illegible] de Sodome, le Roi de [illegible] quatre autres villes [illegible] Prince [illegible] ce qu'ils [illegible] Abraham [illegible] de son neveu, [illegible] les [illegible] en pieces, et [illegible] par la fuite. Il [illegible] avec [illegible] les richesses qu'il avoit [illegible] Abraham refusa généreusement [illegible] de Salem, que l'Écriture appelle [illegible] offrit du pain et du vin, [illegible] que Jésus-Christ [illegible] où son corps et son sang sont [illegible]

[illegible] de pain et de vin. Ce saint Prêtre bénit Abraham, et rendit graces à Dieu de ce qu'il lui avoit livré ses ennemis. [illegible], de son côté lui donna la dîme de tout le butin qu'il venoit de faire.

X. Dieu promet un fils à Abraham.

Dieu, voulant renouveller à Abraham toutes les promesses qu'il lui avoit déjà faites, lui apparut, et lui ordonna la circoncision, comme une marque de l'éternelle alliance qu'il faisoit avec lui. Il lui promit que Sara, quoique déjà fort âgée, auroit un fils qu'il combleroit de toutes ses bénédictions, et duquel sortiroient plusieurs Rois et plusieurs peuples. Peu de tems après, lorsqu'Abraham étoit assis durant la chaleur du jour à l'entrée de sa tente, il apperçut trois hommes [illegible] près de lui (c'étoient trois Anges qui lui paroissoient sous cette figure). Comme il aimoit à exercer la charité à l'égard des étrangers, il alla au-devant d'eux, [illegible] avec un profond respect, les pria de se reposer et de lui permettre qu'il lavât leurs pieds, qu'ensuite il leur serviroit à manger. Il courut à sa tente, et dit à Sara qu'elle préparât trois pains cuits sous la cendre. Il alla lui-même à son troupeau prendre un jeune veau fort gras et fort tendre, qu'il fit cuire promptement, et qu'il servit à ses hôtes. Après qu'ils eurent mangé, ils demandèrent où étoit Sara. Abraham répondit qu'elle étoit dans sa tente: et les Anges l'assurèrent que, dans un an, lorsqu'ils reviendroient, Sara auroit un fils.

Ce que l'Ange avoit dit de la part de Dieu, arriva: Sara eut un fils. Abraham lui donna le nom d'Isaac, et il le circoncit le huitième jour. Sara, en le nourrissant elle-même, quoiqu'elle fût considérée comme une [illegible], apprit à toutes les [illegible], que leur [illegible] d'Isaac, [illegible].

VI. Sodome consumée par le feu du Ciel.

L'Ange qui avoit porté à Abraham de la part de Dieu, et qui lui avoit promis que Sara auroit un fils, lui dit, en le quittant, qu'il alloit perdre Sodome, à cause de l'énormité des péchés de ce peuple. Ce saint Patriarche conjura le Seigneur de pardonner à cette ville en faveur des justes qui s'y trouveroient. Le Seigneur promit que s'il s'en trouvoit seulement dix, il épargneroit ce peuple si détestable. Deux Anges étant donc venus à Sodome vers le soir, Loth, qui étoit assis à la porte de la ville, alla au-devant d'eux, et les pria d'entrer en son logis, afin qu'après y avoir passé la nuit, ils pussent le lendemain continuer leur voyage. Les Anges firent difficulté de recevoir cette offre, et dirent qu'ils demeureroient dans la place de la ville; mais la charité engagea Loth à leur faire tant d'instance, qu'enfin ils se rendirent à ses prières, et entrerent dans sa maison. Il les reçut avec tous les témoignages possibles d'affection, et leur fit un grand festin. Cependant tous les hommes de cette ville, poussés d'une passion détestable, s'assemblerent autour de sa maison. Loth, percé d'une sensible douleur, sortit pour les détourner de leur mauvais dessein. Le peuple lui dit de se retirer, lui demanda si c'étoit étranger parmi eux, il prétendoit être leur juge, et il voulut même le maltraiter; mais les Anges le prirent par la main, et le firent rentrer dans sa maison. Ils frapperent ensuite d'aveuglement tous ceux qui étoient au-dehors, de sorte qu'ils ne purent trouver la porte. Alors ils déclarerent à Loth que Dieu les avoit envoyés pour perdre cette ville; et que s'il avoit quelqu'un de ses proches, il se hâtât de les en faire sortir avec lui. Loth alla en donner avis à ceux qu'il avoit destinés pour être ses gendres; mais ils se raillerent de ses avertissemens. Le matin étant venu, les Anges pressèrent Loth de sortir; et comme il différoit trop, ils le prirent par la main, avec sa femme et ses deux filles; et l'ayant conduit hors de la ville, ils l'attendirent.

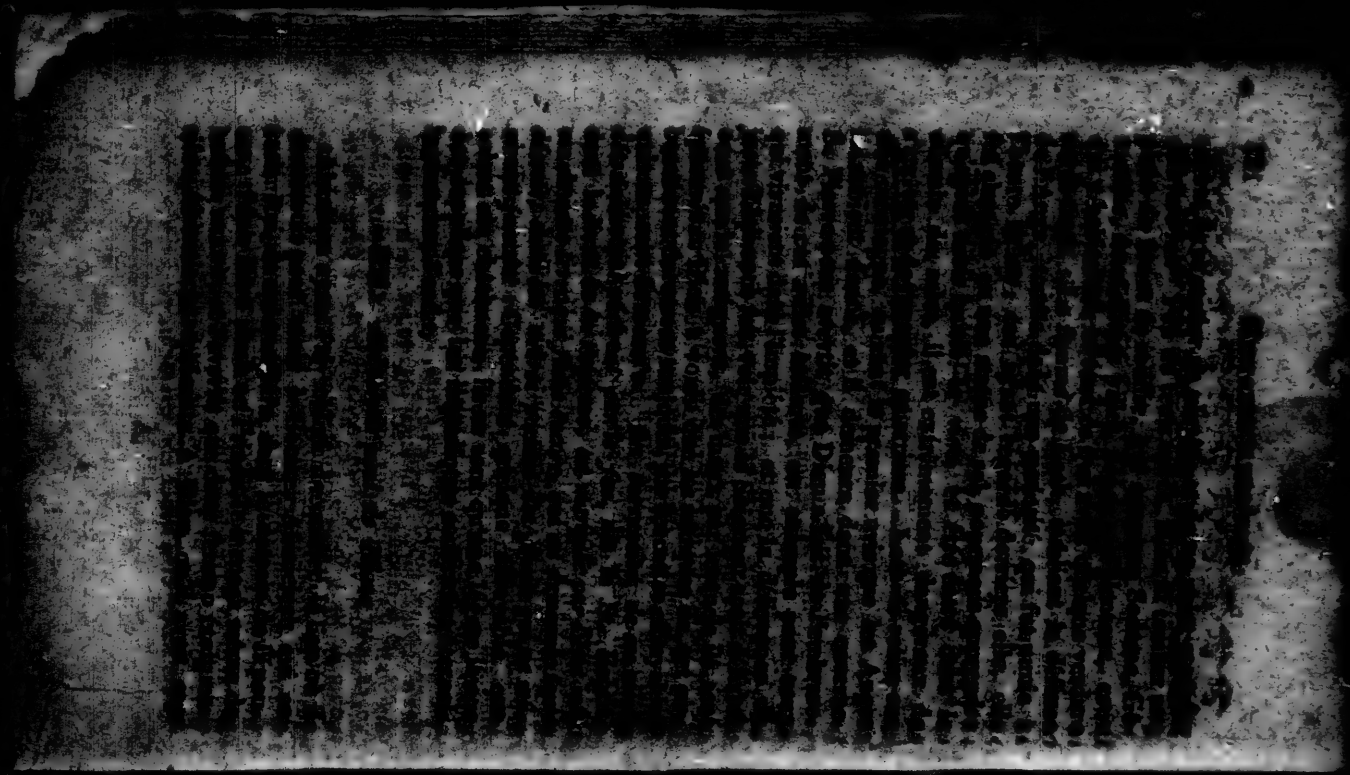

que Sara n'étoit que la sœur d'Abraham. Dieu lui dit que c'étoit en effet pour cette raison qu'il l'avoit voulu préserver d'un si grand malheur. Abimelech, effrayé des menaces de Dieu et de l'idée du crime qu'il étoit si près de commettre, appelle ses officiers, auxquels il déclare ce qu'il venoit d'apprendre. Il fit venir aussi Abraham, lui fit de grands présens, et lui remit Sara entre les mains. Abraham pria Dieu pour ce Prince, et Dieu guérit aussitôt toutes les plaies dont il l'avoit frappé, et avec lui toute sa maison. Dieu fit voir en cette occasion, combien il a horreur de l'adultère ; que, comme il est l'auteur du mariage, il punit sévèrement tout ce qui en viole la sainteté.

XIII. *Sacrifice d'Abraham.*

Lorsqu'Isaac fut avancé en âge, Dieu ordonna à Abraham de prendre ce fils bien aimé, et de le lui aller immoler sur une montagne. Dieu agissoit de la sorte, pour éprouver la fidélité de son serviteur. Abraham se souvenant qu'il n'avoit eu ce fils que par un effet particulier de la bonté de Dieu, n'hésita point à le lui rendre. Il se leva dès le grand matin ; et, gardant un grand secret, il prit avec lui Isaac et deux de ses serviteurs. Il coupa du bois pour faire brûler son holocauste, et alla ensuite au lieu que Dieu lui avoit montré. L'ayant apperçu de loin le troisième jour, il commanda à ses serviteurs d'attendre jusqu'à ce qu'il eût été sur la montagne adorer Dieu avec son fils. Il prit le bois, et le mit sur les épaules d'Isaac, qui en montant ainsi la montagne, chargé du bois qui le devoit consumer, représentoit par avance Jésus-Christ qui, pour obéir à son pere, monteroit un jour la montagne du Calvaire, chargé du bois sur lequel il devoit accomplir son sacrifice. Isaac demanda à son pere qui tenoit en ses mains et le fer et le feu, où étoit donc la victime qu'il devoit égorger. Abraham répondit que Dieu y pourvoiroit ; et étant arrivé au lieu que Dieu lui avoit marqué, il dressa un autel, [illegible]

que son fils avoit apporté, lia Isaac, le mit sur le bûcher, prit l'épée ; mais, comme il étendoit la main pour le frapper, Dieu, content de la disposition de son cœur, envoya un Ange lui défendre d'achever le sacrifice, et l'assurer qu'il avoit reconnu qu'il le craignoit véritablement, qu'il n'avoit pas épargné son fils unique pour lui obéir. Abraham, ayant apperçu derrière lui un bélier qui s'étoit embarrassé les cornes dans un buisson, le prit, et l'offrit à Dieu en holocauste au lieu de son fils. L'Ange appella Abraham une seconde fois, lui promit que Dieu, pour le récompenser de son obéissance, lui donneroit une nombreuse et florissante postérité ; et il ajouta que toutes les nations seroient bénies par celui qui sortiroit de sa race, c'est-à-dire, que Jésus-Christ, Sauveur de tous les hommes, naîtroit dans sa famille. Dieu ne commande plus aux peres et aux meres de sacrifier leurs enfans ; mais il leur ordonne de se soumettre à sa volonté, lorsqu'il les leur retire, ou par la mort, ou en les appellant à un état plus parfait.

XIV. *Mariage d'Isaac.*

Abraham pensant à marier Isaac, ne voulut point s'allier avec les filles du pays de Chanaan. C'est pourquoi il ordonna à Eliézer, son Intendant, d'aller dans la Mésopotamie chercher pour son fils une femme qui n'attirât point sur lui l'indignation de Dieu. Eliézer y étant allé, pria Dieu de lui faire connoître celle qu'il avoit résolu de donner pour femme à Isaac. A peine avoit-il achevé sa priere, qu'il apperçut Rebecca, fille de Bethuel, qui étoit venue à la fontaine, et s'en retournoit portant sur son épaule un vase plein d'eau.

Il alla au devant d'elle, lui demanda un peu d'eau pour boire. Elle lui en donna de très-bon cœur, et lui en offrit même pour ses chameaux. Eliézer ayant cru à cette marque que c'étoit celle que Dieu avoit destinée pour être femme de son jeune maître, lui

demanda qui elle étoit, et s'il y avoit place chez son pere pour s'y pouvoir retirer. Rebecca l'en assura, et se hâta d'aller chez elle donner avis de ce qui venoit d'arriver. Laban, son frere, alla trouver Eliézer, et le pria d'entrer chez eux. Eliézer y étant entré, leur dit qu'il étoit le serviteur d'Abraham; que Dieu avoit rendu son maître extrêmement riche, et que voulant marier son fils, il l'avoit envoyé en leur pays, où Dieu lui ayant fait connoître qu'il destinoit Rebecca pour être femme d'Isaac, il la leur venoit demander. Bathuel et Laban reconnoissant visiblement le doigt de Dieu dans cette affaire, y consentirent. Aussitôt Eliézer fit de grands présens à la fille et à ses parens, et il se hâta de retourner vers Abraham, emmenant avec lui Rebecca. Il trouva en approchant du logis, Isaac dans la campagne. Rebecca ayant sçu d'Eliézer que c'étoit celui à qui Dieu la destinoit pour femme, se couvrit la tête de son voile. Eliézer raconta le succès de son voyage à Isaac, qui épousa Rebecca; et l'amour qu'il eut pour elle, le consola de la douleur qu'il avoit encore de la perte de Sara sa mere, qui étoit morte trois ans auparavant. On voit, dans cette histoire, un modele de ce qu'on doit observer pour rendre un mariage saint et heureux; consulter Dieu par la priere, se servir de l'avis et de l'entremise des personnes sages et vertueuses, avoir moins d'attention aux biens qu'aux mœurs et à l'innocence des personnes que l'on recherche. Les jeunes filles doivent aussi apprendre de Rebecca, qui se couvre de son voile aussitôt qu'elle voit Isaac, combien elles doivent garder la modestie envers celui-là même qui leur est destiné pour mari, en ne se mettant pas en peine de gagner son cœur par la beauté et par leurs ornemens, comme Rebecca auroit pu faire, mais par leur sagesse et par la sainteté de leurs mœurs.

XV. *Jacob et Esaü.*

[illegible]

sans avoir d'enfans. Enfin Dieu exauça les prières d'Isaac. Rebecca accoucha de deux fils : le premier fut nommé Esaü, et on donna au second le nom de Jacob. Lorsqu'ils furent grands, il arriva que Jacob ayant préparé des lentilles, Esaü, qui venoit de la chasse, où il s'occupoit d'ordinaire, désira de ces lentilles avec une si grande avidité, que, pour les avoir, il céda à l'heure même son droit d'aînesse à Jacob. Conduite peu sensée, mais cependant beaucoup moins surprenante que celle de plusieurs Chrétiens, qu'on voit si souvent préférer sans peine quelques biens fragiles, ou un plaisir d'un moment, à un héritage et à un bonheur éternel.

XVI. *Echelle de Jacob.*

Jacob ayant ainsi acheté le droit d'aînesse, s'assura plusieurs années après, cet avantage par la bénédiction qu'il reçut de son pere Isaac. Esaü en conçut contre lui une haine si envenimée, qu'il résolut de le tuer. C'est pourquoi Rebecca lui conseilla de s'éloigner pour quelque tems, ce qu'il fit avec le consentement de son pere, qui le bénit une seconde fois. Dieu même lui confirma cette bénédiction ; car étant venu en un certain lieu, comme il vouloit se reposer après le soleil couché, il mit une pierre sous sa tête ; et s'étant endormi, il vit une échelle dont le pied étoit sur la terre, et qui alloit jusqu'au ciel. Les Anges montoient et descendoient le long de cette échelle. Dieu parut au haut, et lui dit : *Je suis le Dieu d'Abraham et le Dieu d'Isaac ; je vous donnerai et à votre postérité la terre où vous dormez ; et tous les peuples du monde seront bénis en celui qui sortira de votre race.* Il lui promit ensuite d'être son protecteur partout où il iroit. Jacob s'éveilla, et étant effrayé de ce qu'il avoit vu, il dit en s'écriant, que ce lieu étoit terrible, puisque le Seigneur y étoit. Cette vision marquoit le soin que Dieu prend de ceux qui le servent, qu'il est avec eux dans le tems de leur affliction, et qu'ils

Anges leur sont présens pour offrir à Dieu leurs prières, et pour leur apporter du Ciel les grâces et consolations de Dieu.

XVII. *Retour de Jacob.*

Jacob assuré de la protection de Dieu, vint en Mésopotamie chez Laban son oncle, qu'il servit durant vingt années avec beaucoup de fidélité, quoique Laban en eût manqué plusieurs fois à son égard. Mais comme la bénédiction que Dieu répandoit visiblement sur ce saint Patriarche, et sur tout ce qui lui appartenoit, excitoit de plus en plus l'envie de Laban, il jugea qu'il étoit de la prudence de se retirer ; et Dieu lui ayant commandé de retourner dans la terre de sa naissance, il partit secrètement, et emmena avec lui tout ce qui lui appartenoit. Laban le poursuivit durant sept jours avec une étrange colère ; mais Dieu lui apparut pendant la nuit, et lui défendit de rien dire d'aigre ni d'offensant à Jacob. Dès qu'il l'eut joint, il commença à se plaindre de ce qu'il étoit parti à son insçu, et dit qu'il étoit en état de s'en venger, si Dieu ne lui eût défendu. Jacob en s'excusant lui fit connoître les raisons qu'il avoit eues de tenir son voyage secret, et lui remit ensuite devant les yeux toutes les injustices dont il avoit usé à son égard. Enfin leurs esprits s'étant adoucis, ils se séparèrent après s'être promis solennellement une amitié éternelle. Jacob délivré des mains de Laban, ne songea qu'à se mettre de celles d'Esaü son frère. Il commença par lui envoyer de ses gens, pour le prier d'agréer son retour. Mais ses gens lui ayant rapporté qu'Esaü s'étoit aussitôt mis en chemin avec quatre cens hommes, il fut saisi d'une extrême frayeur, et eut recours à Dieu. *Seigneur*, lui dit-il, *qui m'avez dit : Retournez en votre pays, et je vous combleraî de bienfaits ; je suis indigne de toutes vos miséricordes, et de la vérité que vous avez gardée dans toutes les promesses que vous avez faites à votre serviteur. J'ai passé ce fleuve du Jourdain,*

n'ayant qu'un bâton, et je reviens avec ces deux troupes de monde. Délivrez-moi, je vous prie, de la main de mon frère Esaü, parce que je le crains extrêmement. Après avoir mis son principal appui en Dieu, il usa de toute la prudence naturelle. Il choisit une partie de ses troupeaux, dont il vouloit faire présent à Esaü, et les fit marcher devant lui en plusieurs bandes, afin qu'Esaü les rencontrant les unes après les autres, son esprit s'adoucit peu à peu par la vue de tant de présens, et par la soumission de ceux qui les lui offroient. Il s'avança le lendemain, après qu'un Ange, qui lui changea son nom de Jacob en celui d'Israël, l'eût assuré qu'il n'avoit rien à craindre de la part des hommes. Ayant apperçu Esaü, il s'approcha de lui, et le salua sept fois en se prosternant jusqu'à terre. Esaü adouci par tant de soumissions, courut à Jacob, l'embrassa en versant des larmes, vit avec plaisir toute la famille de son frere qui le salua profondément, et reçut avec civilité les présens qu'il lui avoit fait offrir. C'est ainsi que la douceur et la soumission l'emportent sur la fierté et la violence. C'est ainsi que Dieu change, quand il lui plaît, en faveur de ceux qu'il aime, les ennemis les plus déclarés et les cœurs les plus endurcis.

XVIII. *Joseph vendu par ses freres.*

Joseph, l'un des plus jeunes fils de Jacob, conduisoit les troupeaux de son pere avec ses freres, et il les accusa devant son pere d'un crime énorme. Jacob aimoit Joseph plus que tous ses autres enfans, parce qu'il l'avoit eu étant déjà [illegible] il lui avoit donné une robe de plusieurs couleurs ; c'est pourquoi ses freres le haïssoient, et ne lui pouvoient parler sans aigreur. Il arriva aussi que Joseph rapporta à ses freres des songes qu'il avoit eus, qui furent dans leur cœur une semence d'une haine encore plus grande. Car il leur vint dire : *Il me sembloit que je lisois avec vous des gerbes dans le champ ; que ma gerbe se levoit,*

chez lesquels dormoit, que que les autres étoit autour de la mienne, se dressoient, allaient elle, et l'adoroient. Ses frères lui répondirent : *Eroit-ce que vous serez notre Roi, ou que nous serons soumis à votre puissance?* Il eut encore un autre songe, qu'il raconta ainsi à ses frères : *Il me sembloit que je voyois le soleil et la lune et onze étoiles qui m'adoroient.* Lorsqu'il eut rapporté ce songe à son père et à ses frères, son père lui en fit réprimande et lui dit : *Que voudroit dire ce songe que vous avez eu? Eroit-ce que nous vous adorerons, moi votre mère, nos frères et moi?* Ainsi ses frères étoient jaloux d'envie contre lui ; mais le père considéroit tout cela avec attention sans en rien témoigner. Car dans ces premiers temps, Dieu se servoit quelquefois des songes pour instruire les hommes, et pour leur faire connoître ses volontés, maintenant qu'il a voulu nous parler en cette manière, et qu'il nous instruit par ses saintes Ecritures et par la voix de son Eglise, ce seroit ordinairement vouloir se tromper soi-même et tomber dans la superstition que d'ajouter foi aux songes qui nous arrivent. Les frères de Joseph étant allés à Sichem mener les troupeaux de leur père, Jacob dit à Joseph : *Venez, et je vous enverrai vers vos frères.* *Je suis tout prêt*, lui dit Joseph. Jacob ajouta : *Vous verrez s'ils se portent bien, et si les troupeaux sont en bon état, et vous me rapporterez ce qui se passe.* Joseph donc alla vers ses frères. Lorsque ils l'eurent aperçu de loin, ils résolurent de le tuer. Aussitôt donc qu'il fut arrivé, ils lui ôtèrent sa robe, et le jetèrent dans une vieille citerne qui étoit sans eau. Ils s'assirent ensuite pour manger ; et ayant aperçu des Marchands Ismaélites, ils le tirèrent de la citerne, et le vendirent à ces Marchands qui le menèrent en Egypte. Ils prirent ensuite la robe de Joseph, et l'ayant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils avoient tué, ils envoyèrent à leur père, lui faire dire que ceux qui le lui portoient, *étoient une robe qu'ils avoient trouvée, voyez si ce n'est point celle de votre fils.* Le père l'ayant reconnue, dit : *C'est la robe de*

mon fils, une bête cruelle l'a dévoré. Et ayant déchiré ses vêtemens, il se couvrit d'un cilice, et pleura fort long-tems. Il l'eût sans doute pleuré encore plus amèrement, s'il eût sçu que le trop grand amour qu'il avoit témoigné à Joseph étoit la cause de sa perte. Il est bon d'aimer ses enfans, dit St. Ambroise, à l'occasion de cette Histoire, il est juste même d'aimer davantage ceux qui ont le plus de vertu ; mais il est dangereux de faire paroître ce discernement, qui peut nuire à celui même que l'on aime, en excitant contre lui la jalousie des autres. Que les enfans apprennent aussi de cet exemple, combien ils doivent détester l'envie. Quelque foible que ce vice paroisse dans son commencement, il peut avoir des suites très funestes, si on ne l'arrache au plutôt de son cœur, et quand il n'engageroit point aux dernieres extrémités, saint Jean nous avertit qu'il suffit de haïr son frere, pour être homicide devant Dieu.

XIX. *Joseph mis en prison.*

Les Israélites ayant mené Joseph en Egypte, le vendirent à un des principaux Officiers du Roi. Joseph gagna le cœur de son maître, par sa prudence et sa fidélité ; en sorte que cet Officier voyant qu'il se donnoit tout entier à son service, se reposa sur lui du soin de toute sa maison. Plusieurs années après, sa maîtresse conçut pour lui une affection impudique. Joseph résista avec horreur à ses sollicitations, et lui témoigna que la crainte de Dieu, et la reconnoissance qu'il devoit à son maître, ne lui permettoit pas de commettre un si grand crime. Cette femme l'ayant un jour trouvé seul, l'arrêta par le manteau. Joseph dans un péril si pressant, laissa son manteau, et s'enfuit. Cette femme changea aussitôt son affection en une haine pleine de rage, appella les gens de sa maison, fit grand bruit, comme si Joseph l'eût sollicitée à commettre un crime ; et lorsque son mari fut de retour, elle lui montra un manteau qu'elle avoit mis

en témoins une preuve de la fidélité et de la mauvaise volonté de son esclave. Le mari entra dans une grande colère, et fit mettre Joseph en prison. Les saints Docteurs nous apprennent que, comme Joseph est un parfait modèle de la chasteté, il l'est aussi de la manière dont on doit combattre le vice qui lui est contraire. Après avoir parlé à cette femme avec une fermeté et une réponse qui auroit dû la confondre, il se retire avec précipitation, sachant qu'en une rencontre si dangereuse, c'est vaincre que de s'enfuir le plus promptement que l'on peut. C'est la règle que nous devons suivre, lorsqu'il s'agit de nous défendre dans les tentations où le démon excite en nous ces pensées qui empoisonnent l'ame, dès le moment que l'on s'y arrête. Il faut fuir à l'exemple de Joseph, c'est-à-dire, en éloignant son esprit autant qu'il est possible, et avoir recours à Jésus-Christ, afin qu'il remplisse notre esprit et notre cœur de l'espérance de ses promesses et de la crainte de ses jugemens.

Joseph dans la prison, fit paroître tant de vertu et de sagesse, que le gouverneur lui donna autorité sur tous les autres prisonniers, et qu'il ne se faisoit rien que par ses ordres. Lorsque ces choses étoient en cet état, deux Officiers du Roi Pharaon, l'un son grand Echanson, et l'autre son grand Panetier, l'ayant offensé, et étant mis en prison sous la conduite de Joseph, ils eurent chacun un songe qu'ils lui racontèrent. Joseph le leur expliqua, et dit au Panetier que dans trois jours il seroit pendu ; et à l'Echanson, que dans trois jours Pharaon le rétabliroit ; ce qui arriva comme il l'avoit prédit.

XX. *Joseph élevé en gloire.*

L'Echanson que Joseph avoit prié de se souvenir de lui, et à qui il avoit fait connoître son innocence, l'oublia tout-à-fait dans son bonheur, jusqu'à ce que deux ans après, Pharaon, effrayé de deux songes qu'il avoit eus, fit venir tous les sages de l'Egypte, tous

qu'il s'en trouvât un seul qui pût les interpréter. Alors l'Echanson se souvenant de Joseph, raconta au Roi ce qui lui étoit arrivé dans la prison. Le Roi commanda aussi-tôt qu'on le fit venir. Joseph, après avoir dit à Pharaon, avec beaucoup de modestie, que ce n'étoit pas de lui, mais de Dieu qu'il devoit attendre la réponse qu'il souhaitoit, ajouta que ces songes marquoient qu'il alloit venir sept années d'une fertilité extraordinaire, et qu'elles seroient suivies de sept autres, pendant lesquelles la stérilité seroit si grande, qu'elle feroit oublier toute l'abondance qui l'avoit précédée; qu'ainsi il étoit de la prudence du Roi de faire amasser, dans les greniers publics, pendant les sept années d'abondance, la cinquième partie des fruits de la terre, et de les réserver pour les sept années de famine, afin que le pays ne fût pas consumé par la faim. Pharaon admira la sagesse de ce jeune homme, et il crut qu'il n'y avoit personne plus capable que lui pour accomplir un si grand dessein. Il lui donna donc une pleine autorité sur toute l'Egypte, le fit monter sur son second char, et il commanda qu'un héraut marchât devant Joseph, pour obliger tout le monde à fléchir le genou devant lui. Il changea aussi son nom, et il l'appella en langue Egyptienne, le Sauveur du monde. C'est ainsi que ce saint homme sortit de l'état d'humiliation où Dieu avoit permis qu'il fût tombé, pour servir de fondement à la grandeur où il le voulait élever. Et c'est ainsi que, par un miracle beaucoup plus grand, et dont l'élévation de Joseph n'a été que la figure, ceux qui ont été comme foulés aux pieds des hommes par la pauvreté ou par les persécutions, passent tout d'un coup de ces peines qui n'ont duré qu'un moment, à une éternité de gloire que leur souffrances leur ont acquise.

XXI. *Joseph se fait connoître à ses frères.*

Joseph ayant ramassé avec soin le bled des sept premières années, une grande famine survint dans tout le

trouble. Le peuple d'Egypte eut recours à Pharaon. Ce Prince les envoya à Joseph, qui écoutoit favorablement leur demande, et ne refusoit personne. Jacob ayant appris que l'on vendoit du bled en Egypte, envoya ses enfans pour en acheter. Joseph qu'ils ne reconnurent point, les traita d'abord comme des espions. Pour se justifier, ils dirent qu'ils étoient tous fils d'un même pere, qui étoit à Chanaan avec le plus jeune de leurs freres. Joseph leur dit qu'ils lui laissassent un d'entre eux en ôtage, et qu'ils lui amenassent ce jeune frere dont ils lui parloient. L'extrémité où ils se virent réduits, joints aux remords de leur conscience, les fit souvenir du mal qu'ils avoient fait à Joseph : et comme ils s'en plaignoient entr'eux dans la langue de leurs peres, Joseph qui les entendoit, touché jusqu'au fond du cœur, se retira un moment, parce qu'il ne pouvoit retenir ses larmes. Il revint ensuite ; et se contentant de retenir Siméon prisonnier, il renvoya les autres, et ordonna qu'on remplît leurs sacs de bled, et qu'on y remît leur argent. Lorsqu'ils furent revenus chez leur pere ; Jacob ne put se consoler de la pensée qu'ils avoient faite de mener Benjamin en Egypte : il se souvint de la douleur que lui avoit autrefois causée la perte de Joseph, et il dit résolument qu'il ne le laisseroit point aller. Mais la famine qui croissoit de jour en jour, fit enfin résoudre Jacob à laisser partir Benjamin. Joseph ayant vu ses freres, donna ordre qu'on les fît entrer, et qu'on leur préparât un grand festin. Comme ils craignoient à cause de l'argent qu'ils avoient trouvé dans leur sac, ils dirent à l'Intendant de Joseph, qu'ils le rapportoient. Cet officier les consola et leur amena Siméon leur frere. Cependant ils préparerent leurs présens ; et lorsque Joseph entra, ils les lui offrirent, le saluerent en se baissant jusqu'à terre. Joseph leur parla avec douceur, et leur demanda des nouvelles de leur pere. Mais la vue de ce jeune frere le toucha sensiblement ; et après lui avoir souhaité les bénédictions du Ciel, il se retira pour pleurer avec plus de liberté. Il resta au-

[illegible] avec un visage [illegible], il se mit à table, et y fit mettre ses frères. Ce jour se passa dans la joie ; et lorsque les frères de Joseph étoient prêts de s'en retourner, il fit remplir leurs sacs de bled, et remettre leur argent comme la première fois. Mais il commanda qu'on mît sa coupe dans le sac de Benjamin. A peine étoient-ils partis que l'Intendant de la maison courut après eux, se plaignant qu'on avoit volé la coupe de son maître. Ils s'excuserent tous de ce crime, et ils consentirent que celui qui se trouveroit coupable de ce vol, demeurât esclave. On visita leurs sacs, et on trouva enfin la coupe dans le sac de Benjamin. Tous les autres furent alors dans une grande consternation. Ils offrirent de demeurer esclaves au lieu de leur jeune frere, dans la crainte où ils étoient que leur pere ne mourût de douleur, lorsqu'il apprendroit la captivité de Benjamin. Joseph ne pouvant plus se retenir, commanda à tout le monde de sortir. Alors les larmes lui tombant des yeux, il jetta un grand cri qui fut entendu des Egyptiens, et de toute la maison de Pharaon ; et dit à ses freres : *Je suis Joseph : mon pere vit-il encore ?* Ses freres ne pouvoient lui répondre, tant ils étoient saisis de crainte. Il leur parla donc avec douceur, et leur dit : *Approchez-vous de moi* ; et, s'étant approchés de lui, il ajouta : *Je suis Joseph votre frere, que vous avez vendu à des Marchands qui m'ont amené en Egypte.* Il leur dit ensuite de ne rien craindre, et de ne se point affliger ; que Dieu avoit permis qu'ils l'eussent traité de la sorte, pour les préserver de la famine. Il les embrassa tous en pleurant, et leur ordonna de porter cette nouvelle à leur pere, et de se hâter de le faire venir avec toute sa famille dans des chariots que Pharaon, ravi de joie de ce qui étoit arrivé, leur fit donner, avec le bled dont ils avoient besoin, et des vivres pour le chemin.

XXII. *Jacob va en Egypte.*

Aussi-tôt que les freres de Joseph furent [illegible]

d'Egypte, et qu'ils eurent dit à Jacob que Joseph son fils vivoit, et qu'il étoit tout puissant dans ce Royaume, ce saint homme se réveilla comme d'un profond sommeil, et il ne pouvoit croire ce qu'ils lui disoient. Mais lorsqu'il eût appris plus en particulier la conduite que Dieu avoit tenue sur son fils, et qu'il eût vu les chariots et tout ce que Joseph lui envoyoit, il se résolut de l'aller trouver. Joseph averti que son pere approchoit, alla audevant de lui ; et voyant son chariot s'avancer, il mit pied à terre pour aller embrasser Jacob. Après les témoignages de joie et les larmes qu'une vue si inespérée causa de part et d'autre, Joseph mena son père à Pharaon pour le saluer ; et comme il souhaitoit qu'ils demeurassent séparés des Egyptiens, il ne rougit point de porter son pere et ses freres à déclarer devant le Roi, qu'ils étoient d'une condition que les Egyptiens avoient en abomination, c'est-à-dire, qu'ils étoient pasteurs de brebis. Ayant donc obtenu du Roi la terre de Gessen pour y habiter, il ne sentirent aucun mauvais effet de la famine. Jacob vecut paisiblement dans l'Egypte pendant dix-sept ans. Lorsqu'il se vit à l'extrémité, il appella ses enfans, leur donna sa bénédiction, et leur prédit ce qui devoit arriver de plus considérable à leur postérité. Il mourut âgé de cent quarante sept ans. Joseph l'embrassa, et répandit beaucoup de larmes. Il fit embaumer son corps ; et après l'avoir pleuré plusieurs jours, il le conduisit, accompagné des plus considérables de l'Egypte, jusque dans la terre de Chanaan où il le fit mettre dans le tombeau de ses peres, comme Jacob l'en avoit prié. Joseph retourna aussi-tôt en Egypte, où il demeura dans la même autorité jusqu'à la fin de sa vie. Il continua d'avoir soin de ses freres et de leur famille, et il mourut âgé de cent dix ans, ayant commandé quatre-vingt à toute l'Egypte. L'histoire de Joseph qui nous apprend à rendre le bien pour le mal, est une admirable figure de la charité de Jésus-Christ, qui ayant été livré à la mort par les hommes, non seulement leur a pardonné et a prié pour

eux ; mais il a rendu encore le sang même qu'il avoit versé, le prix de leur rédemption, et la guérison de leurs plaies.

XXIII. *Les Israëlites persécutés.*

Les descendans d'Israël s'étant multipliés extraordinairement, et ayant rempli tout le pays où ils demeuroient, il s'éleva un nouveau Roi nommé aussi Pharaon ; c'étoit un nom commun à tous les Rois d'Egypte. Ce Roi qui ignoroit les services que Joseph avoit rendus à son pays, craignit que les Israëlites ne se rendissent trop puissans ; et pour les affoiblir, il résolut de les accabler de travaux. Il leur faisoit faire de la brique, et d'autres ouvrages de terre fort pénibles : il les faisoit travailler à de grands bâtimens ; il avoit établi des Officiers qui ne leur donnoient point de relâche, et les maltraitoient cruellement. — Mais Pharaon voyant que plus il opprimoit les Israëlites, plus leur nombre se multiplioit, il ordonna aux sages-femmes d'étouffer tous les garçons au sortir du sein de leur mere ; mais ces femmes craignirent Dieu, et aimerent mieux s'exposer à la colere du Roi, que d'exécuter un ordre si barbare. Dieu les récompensa en établissant leurs maisons. Pharaon commanda donc à tout son peuple de jetter dans le Nil tous les enfans mâles qui naitroient parmi les Hébreux. Plusieurs périrent de cette maniere ; et Moyse, qui naquit en ce temps-là, eût été enveloppé dans le même malheur, si Dieu (qui l'avoit choisi pour délivrer son peuple de servitude) n'eût inpiré à sa mere, qui avoit fait inutilement tous ses efforts pour le cacher, de le mettre dans une corbeille de jonc enduite de bitume et de poix, et de l'exposer ainsi sur le bord du fleuve. La fille de Pharaon ayant apperçu cette corbeille parmi les roseaux, envoya une de ses filles pour l'apporter. Elle l'ouvrit ; et voyant ce petit enfant qui crioit, elle en eut compassion, le fit nourrir, et l'adopta ensuite pour son fils.

Que les personnes affligées apprennent de cette histoire à ne jamais désespérer de la providence de Dieu. Il sçait, quand il lui plaît, et même contre toute apparence, ménager des secours inespérés à ceux qui reconnoissent leur foiblesse, et qui ont recours à lui.

XXIV. *Dieu apparoît à Moyse.*

Moyse, devenu grand, renonça à la qualité de fils de la fille de Pharaon, *aimant mieux*, comme dit saint Paul, *être affligé avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court, qui se trouve dans le péché.* Il alla donc trouver ses freres ; mais comme peu de tems après, Pharaon eut résolu de le faire mourir, il s'enfuit au pays de Madian, où s'étant marié, il passa quarante ans à paître les troupeaux de son beau pere. Ayant un jour amené son troupeau dans le fond du désert, Dieu lui apparut sur la Montagne d'Horeb, au milieu d'un buisson qui bruloit sans se consumer. Il lui dit qu'il avoit entendu les cris de son peuple, qu'il avoit résolu de le délivrer de l'oppression qu'il souffroit en Egypte, et qu'il l'avoit choisi pour accomplir ce grand dessein. Moyse s'excusa, et fit ce qu'il put pour ne point se charger d'un emploi si important ; mais il fallut obéir. Dieu lui donna le pouvoir de faire des miracles, et lui commanda de s'associer son frere Aaron. Ainsi, Moyse ayant pris congé de son beau-pere, s'en retourna en Egypte.

XXV. *Endurcissement de Pharaon.*

Pharaon rejetta avec impiété, la proposition que Moyse lui fit de la part de Dieu, de permettre aux Israélites de lui aller sacrifier dans le désert : il traita ce saint homme et son frere Aaron de séditieux, et il fit augmenter considérablement le travail dont le peuple étoit chargé. — Moyse par un ordre de Dieu, retourna vers ce Prince, et, en sa présence, fit changer en serpent la verge qu'Aaron tenoit à la main. Pha-

raon ne s'étant point rendu à ce miracle, Moyse en fit plusieurs autres. Toutes les eaux du Nil furent changées en sang, et tous les poissons moururent. Une multitude innombrable de grenouilles couvrit tout le pays, et entra jusque dans la chambre et sur le lit du Roi. Il fit venir à diverses fois des mouches, des cousins, des sauterelles, qui incommodoient terriblement les Egyptiens. Pharaon promit plusieurs fois d'obéir pour être délivré de ces fléaux ; mais quand Moyse les avoit fait cesser, ce Prince n'exécutoit rien. Moyse fit encore venir une peste sur les animaux, des ulceres sur les hommes, une grêle épouvantable, mêlée de feux, de tonnerres, et enfin, des ténèbres très-épaisses, qui durerent trois jours, pendant lesquels des éclairs de feu et des phantomes affreux augmentoient la frayeur des Egyptiens. Tout cela ne servit de rien à ce Prince impie et superbe. Il savoit que les Israélites ne ressentoient aucune de ces plaies. Les Magiciens mêmes dont il avoit voulu opposer les enchantemens aux miracles de Moyse, s'étoient eux-mêmes confessés vaincus par la puissance de Dieu ; et cependant il demeura toujours endurci. Que cet exemple nous fasse trembler, et reconnoître avec humilité de quel aveuglement l'homme est capable, lorsqu'après avoir abandonné Dieu, Dieu, pour le punir, l'abandonne à sa propre malice et à la corruption de son coeur.

XXVI. *L'Agneau Paschal.*

Cependant Dieu ordonna à son peuple de prendre un Agneau sans tache dans chaque famille, de le sacrifier vers le soir ; de marquer de son sang les poteaux et le haut de la porte de chaque maison ; de le faire rôtir, et de le manger avec des pains sans levain et des laitues sauvages. Il voulut que les Israélites fissent ce souper en état de voyageurs, à la hâte, des souliers aux pieds, un bâton à la main, et que cette cérémonie fût nommée la Pâque, c'est-à-dire le pas-

sage. Cette même nuit Dieu envoya un Ange qui fit mourir tous les premiers nés des Egyptiens, depuis le fils de Pharaon jusqu'au fils de la plus misérable servante, et jusqu'au premier né même des bêtes. Cet agneau représentoit le Sauveur, qui devoit être immolé pour le salut des hommes, dont le sang auroit la vertu de sauver ceux à qui il seroit appliqué, et dont la chair seroit la nourriture des fidèles qui s'en approcheroient avec un cœur exempt de corruption, et purifié par les amertumes de la pénitence. Les Egyptiens, épouvantés de la mort de leurs premiers nés, pressèrent les Israëlites de sortir à l'heure même, et les mirent hors de l'Egypte, chargés de biens.

Dieu, qui avoit commandé aux Juifs de manger tous les ans l'Agneau Paschal, en mémoire de leur délivrance, ordonne maintenant à tous les Chrétiens de recevoir le Corps de Jésus-Christ, le véritable Agneau sans tache, en reconnoissance de ce qu'il les a délivrés de la tyrannie du démon, dont celle de l'Egypte n'étoit que la figure.

XXVII. *État des Israëlites dans le désert.*

Pharaon, après avoir congédié les Israëlites, s'en repentit, les poursuivit avec son armée, et les joignit sur le bord de la mer rouge. Ils croyoient être perdus, quand Dieu fit ouvrir la mer, ensorte que l'eau se retira des deux côtés, s'arrêta comme un mur à droite et à gauche, et laissa un grand espace au lieu où les Israëlites passèrent à pied sec. Les Egyptiens voulurent les suivre; mais Dieu fit rejoindre la mer, qui les noya tous avec Pharaon. Ainsi Dieu fit voir qu'il est le maître de toutes les créatures, et qu'il punit sévèrement les hommes qui osent lui résister. Pendant le voyage, il fit paroître sa providence et sa bonté sur les Israëlites. Il les mena par un grand désert, afin d'éprouver leur fidélité, de les exercer à la patience, et de leur faire voir qu'ils ne pouvoient subsister que par ses graces. Dieu leur donna pour soi-

[illegible]

cœur. A peine eut-il fait cette proposition, qu'ils apporteront ce qu'ils avoient de plus précieux ; les femmes même n'épargnèrent point leurs ornemens, et ces dons furent faits avec tant de zèle, qu'il y en eut bientôt plus qu'il n'en falloit ; ensorte que Moyse fut obligé de faire publier que personne n'apportât plus rien. Le tabernacle fut construit suivant le modèle que Dieu avoit fait voir à Moyse sur la montagne. Tout le dedans étoit orné de broderie ; on mit l'Arche d'alliance dans un endroit qui fut nommé le Saint des Saints, et séparé du reste par un voile. Cette Arche étoit un coffre de bois incorruptible, revêtu de toutes parts de lames d'or et couvert d'une table d'or, que l'on appelloit le propitiatoire, au-dessus duquel étoient deux Chérubins. On y enferma les deux tables de la Loi, et elle fut nommée pour ce sujet l'Arche d'alliance, parcequ'elle étoit comme un témoignage sensible de l'alliance que Dieu avoit faite avec son peuple ; aussi les Juifs n'avoient-ils rien de plus précieux. Dans la partie du tabernacle qui étoit en-[illegible] du voile, Moyse fit placer une table où il y avoit toujours douze pains, que l'on appelloit les pains de proposition, et qui étoient comme un sacrifice continuel par lequel Dieu vouloit que son peuple lui témoignât sa reconnoissance, de ce qu'il tenoit uniquement de sa bonté tout ce qu'il possédoit. Vis-à-vis de cette table étoit un chandelier d'or à sept branches. Et entre la table et le chandelier étoit un autel où l'on brûloit les parfums que Dieu vouloit qu'on lui offrît. La table et l'autel étoient d'un bois incorruptible, revêtu de lames d'or ; et le chandelier étoit d'or pur. Dieu vouloit par cette magnificence faire entendre aux Israélites, qu'on ne peut le servir avec trop de pureté et de perfection. Dans le parvis au-devant du tabernacle étoit placé l'autel où l'on offroit les sacrifices. Il y en avoit de plusieurs espèces, que Dieu avoit établi comme autant de figures du véritable sacrifice que Jésus-Christ devoit offrir pour nous sur la Croix, et qui se renouvelle tous les jours dans la

[illegible] sacrifice de la Messe. Ces sacrifices devoient être offerts par Aaron et ses enfans. Moyse reçut ordre de leur faire des habits particuliers avec des ornemens précieux, et de les consacrer aux Sacrificateurs. Dieu fit voir peu de tems après, avec quelle exactitude il vouloit être servi ; car Nadab et Abiu, les deux aînés d'Aaron ayant mis dans leurs encensoirs un feu étranger, au lieu du feu sacré qu'ils devoient prendre sur l'autel, furent dévorés par un feu que Dieu lança contr'eux dans le tabernacle même où ils exerçoient leurs fonctions.

XXI. *Blasphémateur et violateur du Sabbat puni.*

Peu de temps après, deux hommes se querellant, un d'entr'eux transporté de colère blasphéma le saint nom de Dieu. On l'amena à Moyse, qui voulut consulter le Seigneur avant que de rien ordonner. Dieu lui commanda de faire conduire cet impie hors du camp, et que là tous ceux qui avoient ouï ses blasphèmes, mettroient leurs mains sur sa tête, afin qu'ensuite tout le peuple le lapidât. Cet ordre fut exécuté ; et Dieu fit en même-temps une loi, qui portoit que tous les blasphémateurs seroient traités avec la même rigueur. A plus forte raison, quels supplices ne méritent pas les Chrétiens qui s'emportent à ces horribles excès ! Dieu ordonnoit que tout le peuple contribuât au suplice de ces impies, pour nous apprendre que ceux qui entendent proférer des blasphèmes, doivent, s'il n'est pas en leur pouvoir de l'empêcher, témoigner du moins, autant qu'ils le peuvent, l'horreur qu'ils ont de ces paroles exécrables.

Dieu donna encore, dans une autre occasion, un exemple d'une pareille sévérité. On trouva dans le désert un homme qui ramassoit du bois le jour du Sabbat. Dieu avoit commandé de sanctifier ce jour, et il avoit défendu d'y faire aucune œuvre servile. Le coupable fut présenté à Moyse, à Aaron, et à tous les peuples ; on le mit en prison, et le Seigneur [illegible]

qu'il fût puni de mort, et lapidé par le peuple. Au lieu du Sabbat, que les Juifs honoroient en mémoire de la création du monde, Dieu nous ordonne à présent de célébrer le Dimanche en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ. Que ceux donc qui s'occupent à des œuvres serviles et défendues en ce saint jour, ou, ce qui est encore plus criminel, qui en profanent la sainteté par leurs dissolutions, apprennent qu'ils encourent l'indignation de Dieu, et qu'ils perdent la vie de l'ame, mille fois plus précieuse que celle du corps.

XXXI. *Murmures et autres péchés des Israélites dans le désert.*

Les graces que Dieu avoit faites à son peuple, et la sévérité des châtimens qu'il exerçoit de tant de manières sur les pécheurs, n'empêcherent point les Israélites de l'offenser plusieurs fois par leurs murmures. Ils regretterent souvent l'Egypte, et les viandes grossières dont ils étoient nourris; ils voulurent y retourner, et s'emporterent en plusieurs occasions contre Moyse, jusqu'à vouloir le tuer. Comme ils étoient prêts [illegible] dans la terre que Dieu leur avoit promise, [illegible] pour la reconnoître, jetterent [illegible] le peuple, en lui faisant entendre [illegible] des géans à combattre. Le peuple [illegible] lapider Moyse, et se faire un autre chef pour retourner en Egypte. Dieu les eût tous exterminés [illegible] homme n'eût intercédé pour eux et obtenu miséricorde. Toutefois Dieu les condamne à demeurer errans dans le désert jusqu'au bout de quarante ans; il déclare qu'ils y mourroient tous, à commencer depuis ceux qui avoient vingt ans, et qu'il n'y auroit que leurs enfans qui entreroient dans la terre promise: il en excepta seulement Josué et Caleb qui s'étoient [illegible] à leurs murmures. Il y eut encore une grande révolte, dont trois des principaux du peuple, Caré, [illegible] et Abiron, [illegible] chefs. Dathan et Abi-

[illegible] abîmés [illegible] terre, qui s'ouvrit sous leurs pieds, et les engloutit tout vivans avec leur famille et tout ce qui étoit à eux. En même tems Coré, avec deux cent cinquante autres qui vouloient faire les fonctions de Prêtres, fut dévoré par un feu miraculeux. Un semblable feu consuma encore le lendemain près de quinze mille rebelles, qui avoient murmuré de la mort des autres. Une autre fois Dieu, pour punir ce peuple de ses murmures séditieux, lui envoya des serpens brûlans qui en firent mourir un grand nombre; mais Dieu voyant qu'ils reconnoissoient leur faute, sauva tous ceux qui purent regarder un serpent d'airain que Moyse fit par son ordre. Ce serpent élevé comme un signal au milieu du peuple, étoit la figure de Jésus-Christ élevé en croix, pour délivrer de la mort éternelle ceux qui ont recours à lui. Le Fils de Dieu n'a pas dédaigné en cette occasion de se faire représenter sous la figure de ces animaux, dont les morsures venimeuses causoient la mort aux Israélites, pour signifier qu'il devoit un jour se revêtir d'une chair semblable à celle des pécheurs, pour nous guérir des blessures mortelles du péché. Enfin les Juifs se débauchèrent avec les filles des Madianites, qui leur firent adorer les idoles; et pour punition de ces deux crimes, il en fut tué vingt quatre mille. Ainsi ce peuple rebelle oublioit à la première occasion tous les bienfaits dont Dieu l'avoit comblé; et Dieu qui le punissoit de temps en temps pour l'obliger de revenir à lui, ne l'abandonna point malgré toutes ses [illegible]tudes: ils furent toujours conduits par un [illegible] qui leur faisoit ombre le jour contre l'ardeur du soleil, [illegible] se changeoit la nuit en une colonne de feu [illegible] éclairer. La manne ne cessa point de tomber [illegible] qu'ils furent dans le désert, et leurs habits [illegible] point pendant quarante ans que dura [illegible]. C'étoit l'image de la vie présente, où Dieu [illegible] nos ingratitudes et nos désobéissances, [illegible] [illegible] de nous faire du bien.

XXXII. Mort [illegible]

Vers la fin de la quarantième année depuis la sortie d'Egypte, Moyse ayant fait assembler les Israélites, leur représenta les bienfaits qu'ils avoient reçus du Seigneur, et ceux qu'ils en devoient espérer. Il répéta en abrégé tous les préceptes qu'il leur avoit donnés, prédit la venue du Sauveur, ajouta de terribles menaces contre ce peuple, s'il étoit infidele à Dieu; leur donna enfin sa bénédiction, et monta ensuite sur le haut d'une montagne, où il mourut après avoir vu de loin la terre que Dieu avoit promise aux Israélites. Ainsi il conduisit le peuple jusqu'à la terre de promission; mais il n'eut pas la consolation d'y entrer. Dieu lui avoit imposé cette peine, parcequ'il n'avoit pas fait paroître dans une occasion difficile toute la confiance qu'il devoit avoir en sa bonté; et c'est la conduite qu'il observe encore quelque fois à l'égard de ceux qu'il aime: il achève de les purifier durant cette vie, en punissant leurs fautes par des peines temporelles, pour les rendre dignes d'un bonheur plus parfait et d'une gloire plus élevée.

XXXIII. Passage du Jourdain.

Dieu qui avoit choisi Josué pour commander [illegible] après Moyse, lui ordonna de passer le Jourdain pour entrer dans la terre promise. Josué en avertit les Israélites, et les exhorta à se [illegible] parceque Dieu vouloit faire de grands miracles en leur faveur. Il dit aux Prêtres qui [illegible] l'Arche d'alliance, de marcher devant le peuple [illegible] de descendre dans le Jourdain dont les eaux [illegible] extrêmement hautes. Dans le moment [illegible] qui portoient l'Arche, eurent touché [illegible] de leurs pieds, celle qui descendoit d'enhaut [illegible] qui étoit au-dessous, [illegible] le lit du fleuve [illegible]

[illegible] monde tout le pays com[illegible] [illegible]ent dû faire naturellement [illegible] l'air. [illegible] montagne suspendue en [illegible] [illegible]ourerent dans le milieu du ca[illegible] [illegible] tout le peuple fut passé. Josué [illegible] tirer de ce même endroit douze pierres, qui furent [illegible]sées au lieu où le peuple campa la nuit suivante. Il [illegible]ulut encore que l'on prît douze pierres sur le bord [illegible] fleuve, et qu'on les plaçât à l'endroit où s'étoient [illegible]rêtés les Prêtres qui portoient l'Arche, pour attester [illegible] grand miracle à la postérité; et par ce moyen lui [illegible]ire connoître et craindre le toute-puissance du Seigneur.

XXXIV. *Prise de Jéricho.*

Dieu commanda ensuite à Josué de prendre Jéricho, et lui prescrivit la maniere dont il vouloit qu'il se rendît maître de cette place. Josué ordonna [illegible] que les prêtres portassent l'Arche d'alliance, que [illegible] autres Prêtres [illegible] de la trompette [illegible] que tous les gens de guerre marchassent [illegible] devant l'Arche, que le reste du peuple la suivît, et qu'on fît ainsi le tour de la ville une fois chaque jour sans parler et sans jetter aucun cri. Cet ordre fut suivi durant six jours; le septieme jour on fit [illegible] fois le tour de la ville, et pendant que les Prêtres sonnoient de la trompette, Josué dit à tout le peuple [illegible] cri, car le Seigneur [illegible] Tout le peuple ayant donné [illegible] les murailles de la ville tomberent [illegible] et chacun entra par l'endroit qui [illegible] de lui. La ville fut mise à feu et à sang, [illegible] l'avoit ordonné. Ce miracle apprenoit aux [illegible] que les conquêtes qu'ils alloient faire, [illegible] un effet de la protection de Dieu. [illegible] armes [illegible] dans l'[illegible]

[illegible]

[illegible] par la prédication [illegible]

XXXV. [illegible]

Josué envoya ensuite trois mille [illegible] ville nommée Hai ; mais ceux de la ville les ayant [illegible], ils s'enfuirent aussitôt, et se retirèrent avec perte. Josué se jetta le visage contre terre devant l'Arche du Seigneur, et demeura ainsi prosterné jusqu'au soir, avec tous les anciens d'Israël. Le Seigneur dit qu'Israël avoit rompu l'accord qu'il avoit fait avec lui, en se réservant des dépouilles de Jericho contre la défense expresse qu'il en avoit faite ; qu'il ne pourroit subsister devant ses ennemis, et qu'il l'abandonneroit jusqu'à ce qu'il eût exterminé celui qui avoit commis ce crime. Josué fit donc assembler le peuple ; et Dieu fit connoître qu'Achan étoit le coupable. [illegible] qu'il avoit péché en prenant un manteau [illegible] deux cens sicles d'argent, et une règle [illegible] qu'il avoit cachés en terre dans sa [illegible]. On trouva toutes ces choses dans le même lieu qu'il avoit [illegible], et on les apporta à Josué en présence de tout le [illegible]. Josué fit prendre à l'heure même Achan, et le manteau, l'argent et la règle d'or avec ses enfans, ses troupeaux, sa tente même, et tout ce qui lui appartenoit, le fit mener dans une vallée ou tout Israël [illegible] et tout ce qui avoit été à lui fut consumé par le feu. C'est ainsi que ceux qui veulent s'enrichir [illegible] ce qui ne leur appartient pas, s'exposent à [illegible] avec ce qui leur appartient [illegible] devant les hommes [illegible] [illegible] les précipitant [illegible]

XXXVI. [illegible]

[illegible] Les Gabaonites [illegible] d'artifice [illegible] principaux d'Israël à faire [illegible] extermines. [illegible] Amorrhéens [illegible] au secours de cette ville [illegible] Pendant qu'ils fuyoient [illegible] sur eux de grosses pierres en forme de [illegible] qui en tuèrent beaucoup plus que les Israélites n'en avoient tués par l'épée. [illegible] jour n'arrêtât le progrès de sa victoire [illegible] Seigneur, et dans le transport de son zèle [illegible] avec une confiance que Dieu même lui inspiroit [illegible] *arrête-toi sur Gabaon ; Lune [illegible] Aïalon.* Dieu exauça le désir de son serviteur, le soleil et la lune s'arrêtèrent durant l'espace d'un jour, jusqu'à ce que le peuple eût achevé de [illegible] ennemis. Ce miracle nous doit faire juger qu'il n'est pas de difficile que nous ne puissions obtenir de [illegible] par la prière, lorsqu'il s'agit de combattre les ennemis invisibles de notre salut, dont les Amorrhéens [illegible] la figure.

XXXVII. [illegible] des Israélites dans la Terre promise.

[illegible] de vaincre tout ce qui s'opposoit à [illegible] La plupart des idolâtres furent exterminés [illegible] l'Écriture [illegible] Jésus-Christ [illegible] par ce généreux [illegible] peuple de Dieu. Tout le pays fut partagé au [illegible] mais la [illegible] de Lévi n'eut point [illegible] parce qu'étant consacrée à Dieu, et [illegible] ce du tabernacle, les autres tribus devoient lui [illegible] dixme de tous leurs biens. On assigna [illegible] pour y habiter [illegible]

[illegible]

occasion, fit voir la vérité de ses [illegible] par l'accomplissement des promesses qu'il avoit faites à Abraham et à Jacob, de donner la terre de Chanaam à leur postérité ; et il fit éclater en même tems la rigueur de sa justice par la destruction de ces peuples idolâtres qui étoient abandonnés à toutes sortes de crimes.

Cette même justice de Dieu parut encore d'une manière bien sensible dans la punition d'Adonibezec. Ce Roi superbe et cruel ayant été vaincu par ceux de la tribu de Juda, ils lui coupèrent les extrémités des mains et des pieds. Alors ce malheureux Prince avoua qu'il avoit fait le même traitement à soixante-dix Rois, et reconnut l'équité des jugements de Dieu, qui permet que les méchans soient traités comme ils ont traité les autres.

XXXVIII. *Gédéon défait les Madianites.*

Après la mort de Josué et des anciens qui avoient été témoins des prodiges que Dieu avoit faits en faveur d'Israël, le peuple ayant contracté des alliances avec les habitans du pays, contre la défense expresse que Dieu en avoit faite, s'accoutuma avec eux à adorer les idoles, et commit les mêmes abominations que ces impies. Ils commencèrent alors à ressentir l'exécution des menaces de Dieu. Toutes les fois qu'ils le quittèrent, il les livra à leurs ennemis ; et toutes les fois qu'ils revinrent à lui, il leur suscita des libérateurs : qui furent la plupart de ceux qui gouvernèrent sous le nom de Juges. L'un des plus célèbres fut Gédéon. Un Ange du Seigneur lui apparut sous la figure d'un [illegible] et lui déclara qu'il délivreroit Israël des [illegible] Madianites. Gédéon le pria de confirmer [illegible] la vérité de ses paroles, et d'[illegible] qu'il tarint lui servir à [illegible]. Lors-[illegible] Gédéon fut de retour, l'Ange lui fit mettre sur [illegible] ce qu'il avoit apporté, et le toucha d'une [illegible] qu'il tenoit à la main. Aussitôt il sortit [illegible]

[illegible]

[illegible] les pots [illegible] Gédeon [illegible] tous ensemble : *L'épée du Seigneur et de Gédeon.* A ce bruit la frayeur saisit les Madianites [illegible] d'un effet tout visible de la puissance de celui qui vengeoit leurs crimes, ils commencerent à fuir avec un si grand desordre, que ne se reconnoissant point dans l'obscurité, ils se massacroient les uns les autres, comme si leurs propres soldats eussent été les Israëlites qui les poursuivoient. Une maniere de combattre si extraordinaire étoit la figure de celle dont Jesus-Christ, le véritable Gédeon, s'est servi pour l'établissement de son Eglise. Les Apôtres n'ont eu pour armes que la parole de Dieu, qu'ils ont fait retentir par toute la terre : leurs corps, qui n'étoient que des vases d'argile, ont été brisés par les supplices ; il en sortit une lumiere éclatante qui a dissipé les ténébres de l'idolâtrie, et confondu l'empire du démon.

XXXIX. Vœu de Jephté.

Les Juifs étant retombés dans l'idolâtrie, Dieu permit que les Ammonites les tourmentassent par de cruelles guerres. L'affliction où ils se trouverent, les obligea de recourir au Seigneur, qui eut compassion de leur [illegible]. Ceux qui étoient les plus exposés au ravage [illegible] de ce [illegible], prierent Jephté de se mettre à leur tête, [illegible] l'élurent pour leur Prince. Jephté envoya des ambassadeurs au Roi des Ammonites pour le porter à la paix ; mais ce Prince demeurant inflexible à toutes [illegible], Jephté marche contre les Ammonites [illegible] à Dieu que, s'il lui donnoit la victoire [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] qui [illegible] qu'elle avoit de mourir [illegible] monde ; (ce que les Juifs [illegible] par le désir qu'ils avoient [illegible] maître de leur postérité.) [illegible] revint trouver son père [illegible] Les Saints Pères [illegible] cette histoire les [illegible] est bon de faire des vœux à Dieu ; mais il est [illegible] de les faire indiscrètement, et on ne peut [illegible] avertir le commun des fidèles de n'en faire aucun [illegible] une mûre délibération, sans avoir pris conseil des personnes éclairées.

XI. Force de Samson.

La naissance de Samson fut annoncée par un Ange qui déclara à sa mère qu'elle cesseroit d'être stérile, et qu'elle auroit un fils qui commenceroit à délivrer Israël de la puissance des Philistins. Ses parens l'élevèrent de la manière que l'Ange leur avoit prescrit. On ne lui coupa point les cheveux, et il ne but point de vin, ni de toute autre liqueur qui pût enivrer ; c'est ce qu'observoient alors ceux qui étoient consacrés à Dieu par un vœu particulier, et qu'on appelloit Nazaréens. Samson devint cependant le plus fort de tous les hommes. Ayant un jour [illegible] jeune lion furieux qui venoit en rugissant pour le dévorer, il le mit en pièces avec ses mains [illegible] que si c'eût été un chevreau. Il [illegible] tems après la maison des Philistins. [illegible] ensuite, et [illegible] un grand carnage. [illegible] d'entr'eux [illegible] ; ceux de la tribu de Juda craignant [illegible] de la guerre, promirent de le livrer. [illegible]

[illegible] l'esprit du Seigneur [illegible] Samson, [illegible] peine les cordes dont il étoit lié, et ayant trouvé là une mâchoire d'âne, il la prit et en tua mille hommes. Les Philistins toujours [illegible] à le ten- [illegible] ayant appris qu'il étoit dans la ville de [illegible] mirent des gardes autour et aux portes de la ville pour le tuer le matin lorsqu'il sortiroit. Samson s'étant levé au milieu de la nuit, alla prendre les deux portes de la ville avec les poteaux et la serrure, il les mit sur ses épaules, et les porta sur le haut d'une montagne.

Ce grand homme qui avoit assez de force pour déchirer les lions, et pour s'opposer lui seul à des armées entieres, céda enfin aux artifices d'une femme nommée Dalila. Quelque raison qu'il pût avoir de se défier de la mauvaise volonté de cette femme, elle l'importuna tant par ses reproches et par ses caresses, qu'il lui dit que le rasoir n'avoit jamais passé sur sa tête, et que si on le rasoit, il deviendroit aussi foible que les autres hommes. Dalila en ayant averti les Philistins, lui fit couper les cheveux pendant qu'il dormoit. Samson perdit aussitôt toute sa force, non qu'elle fût renfermée naturellement dans ses cheveux, mais parce qu'il avoit plu à Dieu de l'y attacher comme un signe de la grace qu'il lui avoit accordée. Samson se voyant à son réveil investi des Philistins, croyoit se jouer de leurs efforts, comme il avoit déja fait plusieurs fois ; mais Dieu s'étoit retiré de lui, dit l'Ecriture. Les Philistins donc l'ayant pris, lui creverent aussitôt les yeux, le chargerent de chaînes, et le renfermerent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule d'un moulin. Cependant ses cheveux commencerent à revenir. Les Philistins ayant fait une grande solennité à l'honneur de leurs idoles, à qui ils attribuoient la prise de Samson, ils commanderent qu'on le fît venir dans le lieu où ils étoient assemblés, afin qu'il jouât devant eux. Ce lieu étoit [illegible] tous les Princes des [illegible] et il [illegible]

[illegible] qui du haut de la maison [illegible] Samson [illegible] devant eux. Samson s'étant fait conduire [illegible] des deux principales colonnes qui soutenoient [illegible] Dieu, comme pour s'y appuyer et se reposer, il [illegible] le Seigneur, et le pria de lui rendre [illegible] forces. Il prit ensuite les deux colonnes, et [illegible] avec tant de force, que tout l'édifice [illegible] sous ses ruines ce grand nombre de Philistins [illegible] y étoient assemblés. Samson y périt avec eux. Comme il paroît qu'il fut par ce moyen la cause de [illegible] mort, nous aurions sujet de détester cette action comme un crime, si le miracle que Dieu fit en lui pendant ses premières forces, ne nous faisoit juger qu'il n'agit en cette occasion que par un instinct particulier de l'Esprit de Dieu, qui vouloit se servir de cette rencontre pour punir les Philistins. En effet, l'Ecriture marque que Samson en fit périr beaucoup plus en mourant, qu'il n'en avoit tué pendant sa vie. On peut trouver dans cette histoire une image assez naturelle de ce qui arrive à une âme élevée dans la piété et qui s'est consacrée à Dieu dès ses plus tendres années; elle est invincible à tous les différens efforts des ennemis de son salut; mais si elle est assez malheureuse pour se laisser séduire aux attraits du péché, Dieu se retire, elle perd toute sa force, comme [illegible] aveuglement, devient l'esclave et le jouet des démons, et ce n'est que par la pénitence, ce n'est qu'en joignant de grands efforts à la prière et à la mortification, qu'elle peut sortir d'un état si déplorable, et [illegible] victorieuse de ses ennemis.

XLI. *Naissance et Education de Samuel.*

Anne mère de Samuel, après avoir passé une grande partie de sa vie dans la stérilité, pria Dieu avec une de ferveur, qu'enfin elle obtint de lui cet enfant, qui fut le fruit de sa prière, et la récompense de sa foi. Elle le consacra pour toute sa vie au Seigneur, [illegible] environ trois ans, [illegible]

[illegible] Grand Prêtre Héli. Dieu [illegible] la [illegible] de la mort, [illegible] une abondance de graces sur la [illegible]. Et lorsque l'âge de douze ans il étoit occupé au service du Grand Prêtre et du Ministère du Temple, où il [illegible] auprès de l'Arche, Dieu le favorisa d'une révélation, par laquelle il fit juger d'abord ce qu'il devoit être un jour. Il l'appella par trois fois durant la nuit, lorsqu'il dormoit. Et comme le petit [illegible] que c'étoit la voix du Grand Prêtre, il lui alla demander chaque fois ce qu'il désiroit de lui. Mais enfin la quatrième fois Dieu lui parla, et lui déclara les jugemens qu'il étoit sur le point d'exercer sur Héli et toute sa famille. Il lui fit entendre qu'il ne pouvoit plus souffrir la négligence criminelle de ce père [illegible], qui [illegible] les désordres de ses enfans, se contentoit de leur en faire une légère réprimande. Quelque instance qu'Héli fit le lendemain pour sçavoir du jeune Samuël ce que Dieu lui avoit dit durant la nuit, il arracha avec peine de sa bouche ce que son respect pour ce Grand Prêtre le portoit à supprimer. Héli reconnoissant enfin la justice de l'arrêt de Dieu, dit [illegible] qu'il ne suffiroit pas à un père d'être bon, s'il ne travailloit à rendre bon ses enfans, et se disposa à souffrir avec une humble soumission la peine qu'il avoit méritée par la mauvaise éducation de ses deux fils.

XLII. *Punition d'Héli.*

Dieu voulant accomplir les malheurs qu'il avoit prédits à la famille d'Héli, permit que les Philistins fissent une nouvelle guerre aux Juifs. Étant donc irrité contre son peuple, il négligea de le secourir alors comme il avoit fait tant de fois, et [illegible] fut mis en fuite par les Philistins. Les Juifs [illegible] d'un si malheureux [illegible], se persuadèrent que pour ne plus [illegible] ne [illegible] qu'ils avoient qu'à [illegible] [illegible]

[illegible] en l'écrire, [illegible] monde, laissa porter l'Arche dans le camp, [illegible] en peine de la défendre. Toute l'armée [illegible] avec de si grandes acclamations de joie, que les Philistins en furent d'abord [illegible] sur les Juifs, prirent l'Arche, [illegible] d'Hélî, tuèrent en place [illegible] et mirent le reste en fuite. Hélî qui [illegible] beaucoup d'inquiétude le [illegible] qui tremblait pour l'Arche, de peur qu'elle ne fût [illegible] par les Philistins, entendant un homme qui [illegible] du combat, lui en demanda des nouvelles [illegible] homme lui annonça la défaite de l'armée [illegible] lorsqu'il dit que l'Arche avoit été prise, ce Grand-Prêtre, âgé de près de cent ans, tomba de sa chaise [illegible] renversa, et se cassa la tête. La femme d'un de ses fils, qui étoit enceinte, apprenant la mort de son mari et la prise de l'Arche, accoucha subitement, et mourut sur l'heure. Apprenons de cet exemple, que Dieu ne protége que ceux qui l'honorent, et qu'il ne fait éclater sa gloire que pour ceux qui travaillent à s'en rendre dignes.

XLIII. *L'Idole de Dagon renversée.*

L'Arche de Dieu ayant été prise, paroissoit déshonorée ; mais elle ne fut jamais plus glorieuse que lorsqu'elle fut entre les mains des Philistins. Dès qu'ils en furent les maîtres, ils la menèrent à Azot, et la mirent dans le Temple auprès de l'Idole de Dagon. Mais le Seigneur fit bien voir en cette rencontre qu'il n'est pas semblable aux faux Dieux. Dagon ne put subsister devant l'Arche ; et le lendemain on le trouva renversé par terre. Ceux d'Azot [illegible] pris et affligés de la honte de Dagon, le relevèrent et le remirent en sa place. Mais le [illegible] trouva encore par terre, sans tête [illegible]

[illegible]

[illegible]ent frappés de
[illegible] champs et des
[illegible] tout leur
[illegible] d'Azot ne
[illegible] l'Arche, la
[illegible] cause de tem-
[illegible] qu'enfin elle
[illegible] leurs sages et
[illegible] envoyer l'Ar-
[illegible] ils mettroient
[illegible] dont Dieu les
[illegible] rencontre,
[illegible] pour faire
[illegible] l'abus des

[illegible] Prophète

[illegible] leurs bœufs,
[illegible] l'Arche de-
[illegible] enfermèrent
[illegible] l'instinct
[illegible] vers les terres
[illegible] point par
[illegible] puissance de
[illegible] de plaies.
[illegible] leur foiblesse,
[illegible] nouvelle
[illegible] l'Arche
[illegible] la terre [illegible]
[illegible] figure de la
[illegible] avant un-
[illegible] Les grands
[illegible] de [illegible]
[illegible] l'Arche s'[illegible]
[illegible] des Juifs
[illegible] en
[illegible] dans
[illegible]

[illegible] des [illegible] che du [illegible] l'Arche [illegible] de pl[illegible] Dieu [illegible] y met point d'obstacle. Les [illegible] l'Arche en se [illegible] de [illegible] lieux, mais [illegible] ce [illegible] la Loi de Dieu [illegible] Ainsi, dit saint [illegible] corps du Fils de Dieu avec [illegible] et [illegible] leur [illegible] la vie.

XLV. [illegible]

[illegible] que les [illegible] Prophète Samuel [illegible] dans tous [illegible] et leur promit que [illegible] de ne plus [illegible] heureux [illegible] tyrannie des [illegible] les idoles de Baal et [illegible] de s'assembler [illegible] pour eux. Quand ils y furent [illegible] ils s'[illegible] de leur pardonner [illegible] [illegible]

XLVIII. [illegible] à Dieu.

Les péchés des Amalécites [illegible] jusqu'au comble, Dieu ordonna à Samuël de dire de sa part à Saül de les détruire [illegible], et sans réserver la moindre chose de tout ce qui leur appartenoit. Saül alla [illegible] contre ce peuple idolâtre [illegible] interpréta à sa fantaisie le commandement qu'il avoit reçu de Dieu. Il consentit qu'on réservât ce qu'il y avoit de meilleur et de plus beau, soit dans les [illegible], soit dans les troupeaux ; et il sauva Agag leur Roi. Dieu fit connoître à Samuël combien il étoit irrité de cette désobéissance. Samuël alla trouver Saül qui s'étoit déjà fait élever un arc de triomphe. Saül vint audevant du Prophête et lui dit qu'il avoit accompli les ordres du Seigneur. [illegible] Samuël que j'entends [illegible] Saül répondit que le peuple les avoit réservés pour les immoler à Dieu. Mais ce saint [illegible] à ce Prince [illegible] que Dieu [illegible] que [illegible] Saül [illegible] qui [illegible] de Dieu. Il lui fit voir que [illegible] l'obéissance que [illegible] des [illegible] préfère à tous les [illegible] que la désobéissance [illegible] une espèce d'idolâtrie [illegible] qui ne veut obéir qu'à [illegible] son Dieu [illegible] il veut se rendre [illegible] et lui ôta la Royauté. Ce [illegible] dire qu'il avoit [illegible] Mais [illegible] jusqu'à [illegible] la figure des [illegible] efface ce qui [illegible] plus la [illegible] qu'elle [illegible] ce [illegible] les ordres de Dieu [illegible] Prophête [illegible]

rent en cela que ce que fait le commun des hommes, qui se réjouissent toujours de la mort de ceux qui leur font de la peine. Mais David, qui suivoit d'autres maximes, eut bien d'autres sentimens ; et formant les yeux et aux biens qu'il en alloit recevoir, et aux maux qu'elle lui épargnoit, il pleura d'une douleur sincere Saül et Jonathas, et composa un cantique funebre en leur honneur. Il témoigna depuis une reconnoissance particuliere aux peuples de Jabés Galaad, qui avoient rendu aux corps de Saül et de ses enfans les derniers honneurs, et qui avoient accompagné leurs funérailles de jeûnes et de larmes. Mais le respect qu'il avoit pour ce Prince, même après sa mort, parut dans une rencontre encore bien plus considérable. Un Amalécite étant venu trouver David dans Siceleg, David lui demanda des nouvelles du combat, et principalement de Saül et de Jonathas. Cet Amalécite lui dit que Saül étoit mort ; pour lui en donner des preuves, il ajouta que s'étant trouvé par hazard sur la montagne de Gelboé, il avoit vu Saül appuyé sur la pointe de son épée, afin de s'en percer le corps ; et que les Philistins étant près de fondre sur lui, Saül l'avoit appellé, et l'avoit prié de le faire promptement mourir ; ce qu'il avoit fait ; et qu'après la mort de ce Prince, il avoit pris son diadème, qu'il apportoit à David. David, qui dans la douleur sensible où il se trouvoit, étoit bien éloigné de se tenir obligé à un homme qui lui apportoit cette nouvelle, et qui disoit avoir contribué à sa mort, déchira ses vêtemens, demanda à cet Amalécite comment il avoit été assez hardi pour mettre la main sur l'oint du Seigneur ; et à l'heure même, il commanda à un de ses serviteurs de le tuer, laissant un grand exemple, par cette conduite, de ne se réjouir jamais de la mort de son ennemi, ni du mal, quoique juste, qui leur arrive. Après la mort de ce misérable Prince, David ayant consulté Dieu, retourna dans la Judée, où la Tribu de Juda le sacra pour être son Roi, ayant alors [illegible] de trente ans. Mais cinq ans après, [illegible]

seth, fils de Saül, ayant été assassiné en dormant, par deux scélérats qui apporterent sa tête à David, ce Prince ne témoigna pas la moindre joie d'une mort qui lui alloit donner un Royaume paisible sur toutes les Tribus. Et ayant fait le même traitement à ces deux hommes qu'à l'Amalécite, qui s'étoit vanté d'avoir tué le Roi Saül, il fit voir par ce double exemple de générosité et de douceur, qu'il aimoit sincerement ses ennemis.

LVI. *Ose frappé de mort.*

Aussi-tôt après la mort d'Isboseth, toutes les Tribus d'Israël, sinsent se soumettre à David, qui, reconnoissant que c'étoit alors que Dieu vouloit l'établir dans le Royaume qu'il lui avoit donné dès le vivant de Saül, fit de grandes guerres, et alla attaquer Jérusalem, qui étoit encore soumise aux Jébuséens. Il le défit malgré la maniere outrageuse dont ils le traiterent d'abord, dans la crevance qu'ils avoient d'être invincibles. Dès que David fut maître de Jérusalem, et que les choses furent un peu tranquilles, il témoigna plus de piété que Saül n'avoit fait durant le temps qu'il fut Roi. Car au lieu que ce misérable Prince n'eut aucune pensée pour l'Arche, qui étoit toujours demeurée chez Abinadab, depuis que les Philistins la renvoyerent soixante-dix ans avant moi ; David, bien [illegible] cette indifférence, lui fit préparer chez lui une tente magnifique, et assemblé de ses sujets [illegible] nombre de trente mille, pour la transporter [illegible] Cette cérémonie fut accompagnée [illegible] que la mère de ce saint Roi [illegible] Il jouoit [illegible] de la Harpe et [illegible] d'instrumens. [illegible] cette pompe [illegible] tout le [illegible] tout d'un [illegible] [illegible]

Arche, voyant que les bœufs qui traînoient ce chariot regimboient, que l'Arche étoit en danger de tomber, y porta aussi-tôt la main pour la soutenir; mais Dieu entra dans une grande colere à cause de la témérité de cet homme, le frappa sur l'heure, et il tomba [illegible] mort. Tous ceux qui furent témoins de ce châtiment, en furent saisis de crainte; et David lui-même étant pénétré de frayeur, changea aussitôt le dessein qu'il avoit de mener l'Arche chez lui.

Trois mois s'étant passés depuis la mort d'Oza, et la crainte de David s'étant peu-à-peu diminuée en voyant la prospérité dont Dieu avoit comblé la maison d'Obededom où l'Arche étoit en dépôt, il se résolut une seconde fois de la faire venir à Jérusalem. Les Levites la porteront sur leurs épaules. L'harmonie des chants de musique et des instrumens de toutes sortes de manieres y fut ordonnée avec un soin extraordinaire. De six en six pas on immoloit un bœuf et un bélier. On fit entrer ainsi en triomphe l'Arche sainte dans Jérusalem, et on l'alla porter au travers d'une foule prodigieuse de monde, dans le lieu que David lui avoit fait préparer. Ce Prince ayant paru en cette occasion revêtu d'un éphod de lin et sans robe royale, Michel, sa femme, qui regardoit cette pompe des fenêtres du Palais, le méprisa dans son cœur, et lui en fit même des railleries. Mais David ne rougissant point de ce mépris, répondit à Michel: *Dieu m'a tiré des derniers de ton peuple, et m'a préféré à votre pere; c'est par lui seul que je me vois aujourd'hui établi paisiblement sur tout Israël. C'est pourquoi je m'humilierai de plus en plus en sa présence. Je serai toujours petit et méprisable à mes yeux; et je ferai ma gloire de cet abaissement.*

LVII. Crime de David.

David ayant envoyé une armée contre lui, Ammon [illegible] au lieu d'aller lui-même à la guerre suivant sa [illegible] il demeura en repos dans Jérusalem. Il

jour qu'il se promenoit sur la terrasse de son Palais, ayant regardé une femme qui étoit fort belle, il se laissa aller à un mauvais désir. Il s'informa qui elle étoit. On lui dit que c'étoit Bethsabée, femme d'Urie. Il la fit venir chez lui, et il commit un adultere avec elle. Ce premier crime fut suivi d'un autre; car ayant appris que cette femme étoit devenue enceinte, et voulant à quelque prix que ce fût cacher son adultere, il prit une résolution bien opposée à toute la douceur, qui jusque là lui avoit été si naturelle. Il donna ordre à Joab, son Général d'armée, d'exposer Urie dans l'endroit qu'il jugeroit le plus dangereux, et de l'y abandonner avec tous ceux qui l'auroient accompagné. Joab obéit; et ayant laissé périr Urie dans une rude attaque où il ne lui donna point de secours, il envoya aussitôt la nouvelle à David qui épousa peu de tems après Bethsabée. Les chûtes des saints doivent nous faire trembler, nous qui sommes beaucoup plus foibles. Aussi l'Ecriture les propose non pour excuser ceux qui suivent ces grands hommes dans leurs péchés, mais pour tenir tous les justes dans l'humilité salutaire, et pour apprendre à ceux qui tombent comme David, à se relever comme lui par la pénitence.

LVIII. *Pénitence de David.*

David ayant commis deux si grands crimes, fit voir par le peu de soin qu'il eut de se relever de cette chûte, les profondes ténèbres que le péché jette dans l'ame de ceux même qui sont les plus clairs. Il demeura en paix pendant une année dans un si grand désordre, si la paix néanmoins peut être dans un cœur qui a offensé Dieu d'une maniere si criminelle. Mais lorsqu'il étoit dans cet oubli de Dieu et de lui-même, Dieu eut pitié de lui, et lui envoya Nathan, son Prophète, pour lui ouvrir les yeux, et pour lui faire sentir sa plaie. Ce saint Prophète ayant reçu de Dieu une commission si délicate, fit voir, par la maniere [illegible]

ont il lui parla d'abord, avec quelle sagesse on doit
prendre les personnes qui sont dans un rang élevé,
ns les rebuter par des paroles trop sévères et trop
igres. Nathan usa de la parabole d'un homme qui
yant beaucoup de brebis, en ôta une à un pauvre qui
'avoit que celle-là, et qu'il aimoit uniquement. Ce
Prince, qui n'étoit pas encore aveugle dans ce qui ne
regardoit pas, prononça la sentence contre [illegible]
e. Alors le Prophète n'usant plus de dégaisement,
i dit, avec une gravité digne de celui dont il étoit le
inistre, que c'étoit lui-même qui étoit cet homme.
lui représenta les biens que Dieu lui avoit faits, et
s maux dont il l'avoit délivré. Il lui fit voir quel
strage il faisoit à Dieu, en payant tant de grâces
'une si énorme ingratitude. David alors rentra en
i-même : il ne s'irrita point contre la vérité, lors
ême qu'elle le condamnoit. Il ne s'aigrit point
ontre le Prophète qui la lui représentoit sans le flat-
er. Il ne lui demanda pas qui il étoit pour cher ainsi
eprendre son Prince, et pour examiner la vie de son
ouverain. Il oublia en ce moment qu'il étoit Roi,
our se souvenir seulement qu'il étoit pécheur. La
arole qu'il prononça, *j'ai péché contre le Seigneur*, fut
n lui une parole de pénitence plus sincère qu'elle
'avoit été en Saül, et qu'elle n'est aujourd'hui en
lusieurs Chrétiens. Il embrassa avec une humble
oumission tous les maux que Nathan lui prédit devoir
rriver sur sa propre famille ; et il vit cette longue
uite de malheurs qu'on lui marqua, comme un moy-
n favorable de satisfaire à Dieu, et d'appaiser sa cé-
ère. Mais en voyant avec un regret et une douleur
mere, de quel état il étoit tombé, il ne désespéra pas
omme remarque saint Chrysostôme, qui [illegible]
sla le grand courage de ce Prince, et sa [illegible]
ance en Dieu ; mais dès qu'il [illegible]
ravailla, sans s'inquiéter, à la réparer le mieux
ui fut possible, par une pénitence qui [illegible]
a vie.

LIX. *Révolte d'Absalon.*

Dieu ayant fait rentrer David en lui-même par les avertissemens de Nathan, il lui fit bien voir, par la manière dont il le traita ensuite, que la plus grande grace qu'il puisse faire aux pécheurs, est de ne les point épargner. Car premièrement il frappa de mort l'enfant qui étoit né de son adultère, sans que ses larmes ni ses pleurs pussent changer l'arrêt de Dieu. Ensuite son fils Ammon commit un inceste avec Thamar, sa sœur. Absalon irrité de cet outrage fait à Thamar, qui étoit née de la même mère que lui, résolut de tuer Ammon. Il attendit deux ans après, et prit l'occasion d'un festin qu'il fit à tous ses frères en un jour de réjouissance, au milieu duquel il le fit assassiner. S'étant ensuite réfugié dans un pays étranger, il usa de tant d'adresse, qu'au bout de trois ans David lui permit de retourner dans sa maison, et deux ans après de revenir à la Cour. Mais dès que ce fils ingrat se fut bien avec son père, il commença d'entreprendre contre son Royaume et contre sa vie. Il gagna d'abord l'affection du peuple, et se rendant populaire avec tous ceux qui venoient devant David pour terminer leurs différends, il leur faisoit entendre que s'il étoit Roi, il sauroit bien leur rendre justice. Ayant donc ainsi travaillé durant quatre ans à attirer beaucoup de monde dans son parti, il demanda à David la permission d'aller en Hébron, sous prétexte [illegible] pendant son exil. Lorsqu'il [illegible] arrivé, il se fit tout d'un coup déclarer Roi. [illegible] David l'eut [illegible] se [illegible] à l'âge de plus [illegible] à pied de Jérusalem. [illegible]

...e de sa révolte contre Dieu, il la regarda comme un
...ffet de la justice de Dieu sur lui, et il reçut toutes ces
...njures avec la même soumission que si Dieu eût com-
...mandé à cet homme de les lui dire. Cependant Ab-
...salon étant entré en triomphe dans Jérusalem, com-
...mença par violer les femmes de son père. Dieu per-
...mit que David ne fût outragé pour le punir de celui
...qu'il avoit fait à Urie par son adultere ; et ce Prince
...pénitent reconnut, par sa propre expérience, que
...quand l'homme se souleve contre Dieu, toutes les cré-
...tures se soulevent en même tems contre lui, pour
...venger Dieu de l'injure qu'on lui a faite. Ainsi il vit
...sa faute punie par le désordre de toute sa famille, par
...l'outrage de Thamar, par la mort d'Ammon, par l'at-
...tentat d'Absalon contre lui-même, par les insultes
...d'un homme insolent, et enfin par le péril d'une mort
...toujours présente, qu'il n'évita que par une fuite hon-
...teuse, accompagnée de tant d'extrémités, qu'il n'y
...voit que la vue de Dieu, et l'espérance de pouvoir
...s'appaiser par tous ces maux, qui le pussent soutenir
...dans un état si déplorable. Cet exemple nous fait
...bien voir la vérité de cette parole de saint Augustin,
...que si nous voulons nous reconcilier avec Dieu, nous
...devons nous punir nous-mêmes, et recevoir volontai-
...rement tous les maux ou intérieurs ou extérieurs qu'il
...lui plaît de nous envoyer ; parceque tôt ou tard, ou
...en ce monde ou en l'autre, ce péché ne peut demeurer
...impuni, et qu'il faut qu'en quelque maniere que ce
...soit, la mesure de la justice de Dieu soit remplie.

Dix. Mort d'Absalon.

Absalon étant maître de Jérusalem, délibéra des
moyens de perdre le Roi. Il fit assembler son con-
seil. Achitophel, qui en étoit le plus habile, fut d'avis
de poursuivre promptement David, pendant que ses
troupes étoient en désordre. Mais Dieu ruina heu-
reusement ce conseil par le moyen de Chusaï, qui en
détourna Absalon. Ce qui irrita de telle sorte le [illegible]

[illegible] Achitophel, [illegible] chez lui aussitôt, et se pen[illegible]
[illegible]. Chusaï fit [illegible] David de passer
le Jourdain, et qu'[illegible] Absalon. De
[illegible], [illegible] de monde, [illegible]
[illegible] à une bataille. Il voulut y aller en per-
sonne, mais on ne le voulut pas souffrir; et en se re-
[illegible] commande [illegible] aux autres
Officiers, [illegible] de [illegible], qu'on épar-
gnât Absalon. Les deux [illegible] aux mains, celle
d'Absalon, [illegible] la plus nom-
breuse, fut [illegible]. Il [illegible] un grand carnage, et
vingt mille de ses gens demeurèrent sur la place. Ab-
salon lui-même chercha son salut dans la fuite. Lors-
que sa mule passoit sous un chêne fort épais et fort
touffu, ses cheveux qui étoient extraordinairement
grands, s'embarrassèrent dans les branches de cet ar-
bre, et la mule continuant toujours de courir, il de-
meura suspendu par les cheveux sans pouvoir se dé-
gager. On vint en donner avis à Joab, qui se fâcha
qu'on ne l'avoit pas tué, et qu'on se fut arrêté aux
prières que David avoit faites de l'épargner. Et se
trouvant personne assez hardi pour porter la main sur
le fils du Roi, lui-même se fit mener où il étoit, lui
perça le cœur de trois dards, et fit sonner aussitôt la
retraite, afin de terminer le combat, et d'épargner le
reste du peuple. Cette nouvelle fut aussi-tôt portée à
David, qui n'étoit en peine que de son fils Absalon;
et dès qu'il en sçut la mort, il changea en deuil toute
la joie de sa victoire.

LXI. *Fléau de la peste.*

A peine David respiroit des troubles que Dieu avoit
permis qui fussent excités dans sa maison et dans son
Royaume, pour le punir du péché qu'il avoit commis
que la paix qu'il commençoit à goûter fut encore
[illegible] qu'il [illegible] dans un autre, et qu'il fit voir par son
exemple, que l'homme, quelque juste ou quelque pé-
nitent qu'il soit, est toujours homme, et qu'il est [illegible]

[illegible] à des sentations et à des chutes toujours nouvelles [illegible] passion impure l'emporta la première fois, [illegible] il se laissa séduire en cette occasion à la vanité, [illegible] est toujours à craindre aux plus parfaits. Il vou[illegible], par un mouvement d'orgueil, faire le dénombre[illegible] de tout son peuple. [illegible] serviteurs s'y opposèrent [illegible]bord, et lui dirent qu'il suffisoit de prier Dieu d'aug[illegible]enter son peuple de plus en plus, sans se mettre en [illegible] de sçavoir si particulièrement quel en pouvoit [illegible] le nombre. Car le Roi le leur ayant commandé [illegible]olument, ils furent dix mois à parcourir tout le [illegible]ys; et trouvèrent dans Israël, huit cent mille hom[illegible]es portant les armes, et cinq cents mille hommes dans [illegible] seule Tribu de Juda. David reconnut enfin cette [illegible]ute, et il n'eut point besoin ici, comme la première [illegible], qu'un Prophète lui vint ouvrir les yeux. Il con[illegible]ssa de lui même son péché, et conjura Dieu de lui [illegible]rdonner encore. Lorsqu'il étoit dans une humilia[illegible]on profonde, Dieu lui envoya son Prophète Gad, [illegible]on pour lui dire qu'il lui pardonneroit sa faute sans [illegible] punir, mais pour lui donner à choisir lui-même la[illegible]uelle de ces trois punitions il aimoit le mieux, ou [illegible] une famine de sept ans, ou d'une guerre de trois [illegible]ois, ou d'une peste de trois jours. David, dans un [illegible]oix si affligeant, se détermina à la peste, qui, dans [illegible] trois jours marqués, emporta soixante et dix mille [illegible]mmes. Ce Prince, ne regardant comme la cause [illegible] maux que souffroit son peuple, jetta vers Dieu [illegible] soupirs ardens: *C'est moi, dit-il, qui ai péché; [illegible]est moi qui ai fait un injustice; tournez votre fureur [illegible]ntre moi et contre toute ma famille.* Dieu enfin [illegible]appaisa et fit cesser cette plaie.

LXII. *Salomon est déclaré Roi.*

La fin de la vie de David approchant, sa vieillesse [illegible]onna lieu à ses enfans de se brouiller, par le désir [illegible]u'ils avoient de s'emparer de son Royaume, [illegible] Mais [illegible]

pour sçavoir qui seroit son successeur, Adonias, l'a-
né de tous les enfans de David après Absalon, qui
étoit mort, ne put attendre la mort de son pere ; et
dans l'impatience de régner, il fit un festin magnifique
où il invita tous les Grands, qu'il avoit ensemblement
gagnés, afin qu'au milieu du festin, ils le déclarassent
Roi. Mais le Prophéte Nathan, instruit de ce qui se
passoit, et sachant d'ailleurs que Dieu avoit résolu de
faire régner Salomon après David, vint trouver Beth-
sabée, pour la porter à aller parler au Roi, afin de
l'informer de l'entreprise d'Adonias, et de le faire
souvenir de la promesse qu'il avoit faite de laisser son
Royaume à Salomon. Nathan entra lorsque Bethsa-
bée parloit encore à David, et lui demanda si c'étoit
par son ordre qu'on déclaroit Adonias Roi. David
ne différa pas d'avantage : il ordonna sur l'heure
qu'on allât sacrer Salomon, et qu'on le fît asseoir sur
son trône. Cette nouvelle s'étant aussitôt répandue
de tous côtés, intimida de telle sorte tous ceux qui
étoient avec Adonias, que leur assemblée fut dissipée
et qu'Adonias lui même ne chercha plus qu'à sauver
sa vie en tenant le coin de l'Autel. Mais Salomon
promit de ne lui rien faire, pourvû qu'il demeurât en
repos. Quelque mois après David mourut après
avoir donné à Salomon les avis qu'il lui croyoit néces-
saires, et les ordres qu'il devoit exécuter. Salomon
étant établi dans son Royaume, Dieu lui apparut en
songe. Il lui témoigna qu'il l'aimoit à cause de David
son pere, et il lui offrit de lui donner ce qu'il lui demanda
devoir. Ce Prince considérant qu'il étoit Roi d'un
grand peuple, que cette dignité devoit être soutenue
par une grande prudence, et que plus elle l'élevoit
plus elle l'exposoit à de grands périls, avec que ce
qui lui étoit nécessaire étoit la sagesse, pour bien
gouverner ses Etats. Dieu fut touché de ce choix
il lui promit de faire qu'il n'y auroit eu, ni devant, ni
après lui, personne qui l'égalât en sagesse. Et pour
lui faire voir combien il agréoit qu'il eût préféré cette
[illegible] il promit de les lui [illegible]

[illegible] par surcroît, et de le rendre le plus riche et plus magnifique Roi de tous ceux qui l'avoient précédé, et de ceux qui devoient le suivre.

LXIII. *Jugement de Salomon.*

Salomon ayant reçu de Dieu le don de sagesse, il [illegible] aussi-tôt après une occasion qui la fit [illegible] dans son éclat. Deux femmes de mauvaise [illegible] [illegible] trouver pour le prier de juger leur différend. [illegible] des deux lui dit, que lorsqu'elles demeuroient [illegible] seules dans une maison, elle y accoucha d'un [illegible] que trois jours après, l'autre accoucha aussi d'un [illegible] qu'elle étouffa en dormant, et que s'étant levée [illegible], elle lui avoit pris le sien lorsqu'elle dor[illegible], et lui avoit mis son enfant mort en [illegible] [illegible] le matin s'étant levée pour donner [illegible], et le trouvant mort, elle le regarda [illegible] vit que ce n'étoit pas le sien. L'autre femme [illegible] [illegible]tement ce que la première avoit dit et soutenoit que [illegible] étoit son enfant qui étoit vivant, et que celui qui [illegible]oit mort, étoit à celle qui lui disputoit maintenant [illegible] sien. Une affaire si brouillée, sans preuve, sans [illegible]moin, eut besoin d'un Roi aussi éclairé qu'étoit Sa[illegible]mon. Il se fit apporter une épée, et prononça cet [illegible]rêt qui paroissoit bien étrange : *L'une dit : cet enfant [illegible] vit est à moi ; et l'autre soutient qu'il est à elle ; [illegible] on le divise en deux, et que chacune en ait la moitié.* [illegible] fausse mère consentit d'abord à ce jugement ; [illegible] véritable sentant toutes ses entrailles émues, [illegible] le Roi de le donner plutôt tout entier à celle qui [illegible] lui vouloit ravir. Ce fut alors qu'on reconnut [illegible]tablement la vraie mère, et qu'on admira l'adresse [illegible] Salomon s'étoit servi pour le découvrir.

LXIV. *Temple de Salomon.*

Le règne de Salomon fut un règne de paix, et [illegible] [illegible] de bien. Les richesses infinies du [illegible] [illegible] qui vivoient [illegible]

gent, comme dit l'Ecriture, chacun à l'ombre de sa figuier et de sa vigne. La paix dont on jouissoit alors fit mériter à Salomon le nom de Pacifique. Cette paix lui étoit nécessaire pour le dessein de bâtir le Temple dont David avoit fait le projet, et qu'il n'avoit pu exécuter à cause de toutes ses guerres. Ce jeune Prince applique tous ses soins à faire réussir cette entreprise. Il destina trois mille six cents hommes pour veiller sur les ouvriers, quatre-vingt mille hommes pour couper et tailler les pierres dans les montagnes, et soixante et dix mille hommes pour porter sur leurs épaules ce qu'il y avoit à porter. Il bâtit un temple où Dieu sembloit prendre plaisir de faire voir jusqu'où pouvoit aller la magnificence des hommes. Ce Temple fut commencé la quatrième année du règne de Salomon, quatre cents quatre-vingts ans après la sortie d'Egypte, et achevé au commencement de l'année du monde trois mille, justement mille ans avant la naissance du Messie, dont il étoit la figure. Ainsi Salomon, qui n'avoit guère que vingt ans quand il commença cet ouvrage, eut le bonheur d'achever en peu d'années, le plus superbe édifice qui eût été jusqu'alors. Mais après avoir consacré à Dieu un Temple de pierres en sa jeunesse, il profana honteusement en sa vieillesse, comme nous le verrons dans la suite, le temple de son propre corps ; et il apprit par son exemple, à ceux qui, comme lui, font des présents à Dieu ou à son Eglise, de ne pas trop s'appuyer sur ces dons, quelque éclatans qu'ils soient aux yeux des hommes ; mais de se souvenir que le vrai bonheur de l'homme dans cette vie, comme le remarque saint Augustin, est d'être abaissé, non pas d'être élevé ; puisque tout ce que Salomon a fait et possédé de plus magnifique, n'a pu empêcher qu'il n'ait été enfin comme accablé sous le poids de sa félicité et de sa gloire.

LXV. *Dédicace du Temple.*

Lorsque Salomon eut achevé tout l'édifice du Temple, et ce qui y étoit nécessaire pour le culte des

[illegible], il pensa à le dédier, et à transporter l'Arche [illegible] lieu où David l'avoit fait mener. Pour rendre cette [illegible]monie plus auguste, il assembla tout son peuple, [illegible] se trouva en foule à cette translation. Salomon [illegible]rchoit lui-même devant l'Arche, qui étoit portée [illegible] des Prêtres, et il offroit des sacrifices [illegible]. Lorsqu'il furent arrivés au Temple, les Prêtres [illegible]rent l'Arche dans le lieu le plus [illegible] [illegible]tuaire ; et dès qu'ils en furent sortis, [illegible] [illegible]plit aussi-tôt le Temple, [illegible] que les Prêtres ne [illegible]voient s'y tenir, ni faire ce qui étoit de leur charge. [illegible] Prince, ravi de joie de ce que Dieu témoignoit par [illegible] marque extérieure agréer ce lieu qu'il lui avoit [illegible], se mit à genoux devant l'Autel, et élevant [illegible] mains en haut, s'écria : *Est-il bien possible que [illegible] veuille habiter sur la terre ? Si le ciel et la terre ne [illegible] contenir, combien moins le pourra cette maison [illegible] j'ai bâtie !* Il pria Dieu ensuite de verser ses bé[illegible]ctions sur son peuple, d'écouter favorablement [illegible]x qui viendroient dans ce Temple, de leur faire [illegible]éricorde, selon qu'ils se mettroient en état de le [illegible]ter ; d'arrêter en leur faveur les fléaux de sa jus[illegible], que les péchés des hommes auroient attirés sur la [illegible]re, et de faire sentir sa protection à tous ceux qui [illegible]voquoient avec de véritables sentiments de pénitence. Cette cérémonie dura quinze jours, parce qu'elle [illegible]rouva jointe à la Fête des Tabernacles, qui ajouta [illegible]bre huit jours aux jours de la Dédicace ; après [illegible] Salomon renvoya tout le peuple, [illegible] cette solennité vingt-deux mille [illegible] [illegible]t mille brebis. Les Saints Pères [illegible] que fit alors Salomon pour le Temple [illegible], devroit inspirer un profond respect [illegible] [illegible]rétiens, lorsqu'ils entrent dans les Églises [illegible] [illegible]n y possède aujourd'hui la vérité, dont les Juifs [illegible]voient autrefois que l'ombre dans ce Temple [illegible] [illegible]erbe ; et que quand on ouvriroit les cieux, [illegible] des cieux, comme dit admirablement S. Chr[illegible]

[illegible], on n'y trouveroit rien de plus grand ni de plus saint que ce qui repose sur nos Autels.

LXVI. *La Reine de Saba.*

Après que Salomon eut bâti à Dieu un Temple si magnifique, il se bâtit un Palais pour lui-même, qui dura quatorze ans à faire, où l'or brilloit de toutes parts, et où la magnificence des colonnes et des sculptures attiroit les yeux de tout le monde. Tant d'ouvrages si admirables répandirent sa renommée par toute la terre, et on couroit en foule de tous côtés pour voir un Prince que l'on regardoit comme la merveille de son siècle. Celle qui témoigna plus de désir de le voir, fut la Reine de Saba, qui vint du fond du Midi pour reconnoître si tout ce qu'on disoit de ce Prince étoit véritable. Elle vint dans un appareil magnifique, et elle apporta à Salomon de riches présens. Mais après qu'elle eut considéré la magnificence de ce Roi, la sagesse de ses discours, sa pénétration dans les choses les plus cachées, l'ordre de sa maison, et le nombre de ses Officiers, elle lui dit, avec une profonde admiration : *Je reconnois maintenant que tout ce qu'on m'avoit dit de vous et de votre sagesse, est véritable. Je ne pouvois croire tout ce que j'en apprenois, et je voulois en être éclaircie de mes propres yeux ; mais ce que je vois passe de beaucoup tout ce qu'on m'a dit.* Cette Reine se mettra combien de joie de tout ce qu'elle avoit vu et [illegible] qu'elle avoit ouï, et Salomon lui donna des présens beaucoup plus précieux que n'étoient ceux qu'elle lui avoit offerts. Nous devons craindre que cette Princesse ne nous condamne au jour du jugement ; car au lieu qu'elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon, les Chrétiens au contraire, négligent souvent de venir adorer Jésus-Christ dans l'Église, et d'y entendre sa parole. Salomon n'étoit cependant qu'un homme semblable aux autres, et Jésus-Christ est notre Dieu et notre Sauveur.

LXVII. *Chûte de Salomon.*

Après que Salomon eut fait des choses si admirables dans les commencemens de sa vie, il termina tant de belles actions par une fin honteuse, qui fait voir que l'homme ne doit jamais s'appuyer sur lui-même ; et que plus il est élevé, plus il doit craindre sa propre foiblesse : car l'amour des femmes corrompit son cœur, et l'engagea ensuite dans l'idolatrie. Après avoir bâti un Temple au vrai Dieu, il en bâti aux idoles ; et la complaisance qu'il eut pour ses femmes, qu'il avoit prises de l'Egypte et du pays des Ammonites et des Moabites, le porta à bâtir des temples à la déesse des Sidoniens, à l'idole des Ammonites, et à d'autres abominations semblables. Ce crime si énorme irrita Dieu étrangement contre Salomon. Il lui apparut, non plus comme il avoit fait déjà deux fois différentes pour approuver sa conduite, ou pour lui promettre des biens, mais pour lui témoigner sa juste indignation de ce qu'il avoit mal gardé son alliance, et si honteusement violé sa loi. Il lui prédit qu'il alloit diviser son Royaume, et qu'il le donneroit à son serviteur ; que néanmoins en considération de David son pere, il n'exécuteroit cet arrêt qu'après sa mort, et qu'il conserveroit une Tribu à son fils. Salomon régna paisiblement durant quarante ans, et il mourut âgé de près de soixante. Il est étrange qu'ayant été si favorisé de Dieu, on ne sache pas [illegible] Car son péché est très-certain et sa [illegible] certaine. Cet exemple nous doit [illegible] vain mépris des biens du monde, qui ne peuvent [illegible] rendre heureux, et qui ne servent [illegible] que à perdre ceux qui les possedent.

LXVIII. *Indiscrétion de Roboam.*

Lorsque Salomon fut mort, et que son fils Roboam [illegible] son trône, ses sujets [illegible]

leur tête, vinrent le trouver, pour le supplier très-humblement de les décharger d'une partie des impôts excessifs que Salomon levoit sur eux. Ce Prince demanda trois jours pour en délibérer, et consulta d'abord les vieillards dont son pere suivoit les avis, qui lui conseillerent tous de traiter doucement le peuple, et de lui rendre une réponse favorable, afin de gagner les esprits dans le commencement de son regne, pour en être ensuite plus parfaitement le maître. Mais ce jeune homme quittant le conseil des vieillards, alla consulter des jeunes gens avec lesquels il avoit été nourri, qui lui conseillerent de répondre durement à ces députés et de les menacer qu'il les traiteroit à l'avenir encore plus sévèrement que son pere n'avoit fait. Roboam suivit le conseil de ces jeunes gens. Tout le peuple aussitôt se révolte contre ce Prince, et protesta qu'il ne lui obéiroit jamais. Roboam pour appaiser ce tumulte, envoya un de ses principaux Officiers, qui fut lapidé de tout le peuple, et le Roi lui-même cherche son salut dans la fuite. Tout Israël donc, c'est-à-dire, dix Tribus, se séparerent de Roboam, et prierent Jéroboam d'être leur Roi. Et comme Roboam se préparoit à le combattre avec une armée de cent quatre-vingt mille hommes choisis qu'il avoit levés de la seule Tribu de Juda, que Dieu tout-toujours fidèlement attachée à son service, en considération de David, qu'il avoit aimé ; un homme de Dieu nommé Séméïa, lui vint ordonner de la part de Seigneur de ne rien faire, et de n'aller point combattre contre Jéroboam, parce que ce trouble étoit arrivé par son ordre, et selon qu'il l'avoit prévu. C'est dans ici que commença cette longue division des Rois de Juda et d'Israël.

LXIV. *Jéroboam engage le peuple dans l'idolâtrie.*

Jéroboam se voyant maître des dix Tribus d'Israël, se persuada que si ce peuple alloit à son assemblée [illegible] pour y offrir des sacrifices [illegible]

traroit peu-à-peu dans l'obéissance de Roboam. Ainsi il fit faire deux veaux d'or, dont il mit l'un en Bethel, et l'autre à Dan, et dit ensuite au peuple que c'étoient là les Dieux qui l'avoient tiré d'Egypte, et qu'il les devoit adorer. Il leur dressa des autels avec une grande magnificence, et tâcha d'imiter dans le culte de ces idoles tout ce qui se faisoit à Jérusalem dans le culte du Dieu véritable. Mais lorsque Jéroboam étoit lui-même à un de ces deux autels qui étoient en Bethel, Dieu lui envoya un Prophete, qui déclara qu'il naîtroit un fils de la race de David, qui se nommeroit Josias, qui égorgeroit sur cet autel tous les Prêtres qui y offroient de l'encens ; et que pour marque que sa prophétie étoit vraie, l'autel s'alloit fendre en deux à l'heure même ; ce qui arriva. Jéroboam ne put souffrir la liberté toute sainte de ce Prophete ; il étendit la main pour ordonner à ses Officiers de le prendre ; mais elle se sécha aussitôt, et il ne la put retirer à lui. Ce Prince étant humilié par une punition si soudaine, pria le Prophete d'obtenir sa guérison, de celui qui l'avoit envoyée ; et l'usage de la main lui étant rendu, il le pria de manger en son logis. Le Prophète le refusa, et dit que Dieu lui avoit défendu de boire et de manger en ce lieu-là.

LXX. *Elie nourri par une veuve.*

Achab, Roi d'Israël, surpassa en impiété tous les autres Rois ses prédécesseurs. Sa malice naturelle s'augmenta encore de beaucoup par les mauvais conseils de Jézabel, sa femme, qui étoit fille du Roi des Sidoniens. Il porta si loin ses crimes, que Dieu résolut de les punir par une sécheresse de trois ans, qu'il fit prédire à Achab par le Prophete Elie. Ce fut alors que Dieu commença à signaler, pour la premiere fois, ce saint homme, qu'il eut soin de nourrir pendant cette stérilité d'une maniere miraculeuse. Car il l'envoya au torrent de Carith, où les corbeaux lui apportoient au soir et au matin, de [illegible]

viande. Mais la longue sécheresse ayant enfin fait tarir l'eau de ce torrent, Dieu commanda au Prophète d'aller à Sarepta, chez une veuve, à laquelle il avoit ordonné d'avoir soin de lui. Lorsqu'il approchoit de la ville, il vit près des portes une femme qui ramassoit quelques petits morceaux de bois. Il lui demanda à boire; et comme elle lui alloit quérir de l'eau, il la pria de lui apporter aussi un peu de pain. Mais cette femme lui répondit qu'elle n'avoit plus chez elle qu'un peu de farine avec un petit reste d'huile, et qu'elle venoit de ramasser deux ou trois petits bâtons pour en faire un pain, le manger avec son enfant et mourir ensuite. Elie dit à cette femme qu'elle allât lui faire un petit pain de cette farine, et lui prédit que ni sa farine ni son huile ne diminueroient point jusqu'au jour que Dieu commenceroit à répandre la pluie sur la terre. Ce miracle transporta de joie cette bonne veuve. Mais la mort de son fils unique changea bientôt sa joie en tristesse; elle témoigna sa douleur à Elie, qui eut recours à Dieu, et obtint par la ferveur de ses prières, la résurrection de cet enfant. Les grâces que Dieu fit à cette veuve nous apprennent que la charité est beaucoup plus utile à ceux qui l'exercent, qu'au prochain même à qui on la fait.

LXXI. *Sacrifice d'Elie.*

Pendant que le Prophète Elie étoit en mourance chez la veuve de Sarepta, Achab et Jézabel le cherchoient de toute part pour le faire mourir. Quand la fin de cette sécheresse de trois ans fut arrivée, Dieu commanda à Elie de se faire voir à Achab. Dès que ce Prince l'apperçut, il lui dit : *Est-ce vous qui troublez tout Israël? Ce n'est point moi qui trouble Israël, répondit le Prophète; c'est vous, ô Prince, et c'est le [illegible] de votre père qui avez abandonné Dieu pour sacrifier à Baal. Mais faites assembler, lui dit-il, tout Israël et tous les Prêtres de Baal. Ce qui [illegible] fait, [illegible] jusqu'à quand [illegible]*

[illegible] parti-là? Si le Seigneur est le vrai Dieu, suivez-le; et si c'est Baal, suivez-le de même. Je suis seul [illegible] Prophètes du Dieu, et voilà quatre cents [illegible] Prêtres de Baal. Qu'on nous donne deux [illegible] qu'ils en prennent un, et qu'ils le [illegible] en pièces, et le mettent sur l'autel. Pour moi [illegible] de mon côté. Nous invoquerons chacun notre [illegible] et que le Dieu qui exaucera nos prières en fait [illegible] descendre le feu du ciel sur le sacrifice, soit reconnu [illegible] le vrai Dieu. On donnera l'accord de cette [illegible] position. Les Prêtres de Baal commencèrent les [illegible] mières; et après avoir mis le bœuf sur l'autel, ils [illegible] quèrent leur Dieu depuis le matin jusqu'à midi, [illegible] is personne ne leur répondoit. Ces faux prêtres se [illegible] ent des incisions dans tout le corps, et redoublant [illegible] re cris, ne purent rien obtenir de leur Dieu Baal. [illegible] ors Elie ayant fait dresser un autel de pierres, et [illegible] yant environné d'un fossé, il fait du bois dessus, et [illegible] bœuf qu'il coupa en plusieurs pièces. Il fit verser [illegible] atre grandes cuves d'eau, qu'il fit remplir par trois [illegible] reuses fois, ensorte que l'eau découlât de tous [illegible] s, et que le fossé en fut tout rempli. L'heure [illegible] nt venue il prie Dieu; et le feu du ciel descendit [illegible] ssitôt, qui consuma l'holocauste, le bois, les pierres, [illegible] poussière, et jusqu'à l'eau même. [illegible] tout le [illegible] uple se prosterna le visage contre terre, et confessa [illegible] e le Seigneur étoit le vrai Dieu. Ce qu'Elie [illegible] ait, il leur dit: *Prenez donc tous les Prêtres de [illegible] al, et que il n'en n'échappe pas un.* Et tous les [illegible] x Prophètes ayant été tués, Elie prenant de la pluie [illegible] chab. Il monta ensuite sur le mont Carmel, et [illegible] ant mis en prière, le ciel s'obscurcit, et il tombe [illegible] grande quantité de pluie qui rendit la fertilité à [illegible] terre. Ce saint Prophète prie comme nous l'ap- [illegible] ad l'Apocalypse *Jacobi*, et pour obtenir la [illegible] rcise et pour obtenir la pluie. Quelque il fut [illegible] un homme comme nous, sujet aux mêmes [illegible] le ciel se ferma et n'envoyât point [illegible] prière d'un homme [illegible] pauvre, que pouvoit [illegible]*

LXXII. *Fuite d'Elie.*

Jézabel ayant sçu ce qu'Elie avoit fait à ses fau[illegible] Prophetes, lui envoya dire qu'elle le traiteroit comm[illegible] il avoit traité les Prophetes de Baal. Ce saint hom[illegible] effrayé de cette menace, s'enfuit aussitôt dans le d[illegible]ert, où étant accablé d'ennui et de fatigue, il s'end[illegible]mit. Un Ange le vint réveiller, et lui dit : *Lev[illegible] vous, mangez.* Il vit à son réveil, un pain cuit sous [illegible] cendre, avec un pot d'eau : il mangea et but, et [illegible] rendormit ensuite. L'Ange l'obligea une second[illegible] fois de manger encore, parcequ'il lui restoit beaucou[illegible] de chemin à faire. Il le fit ; et après avoir mangé, [illegible] marcha durant quarante jours et quarante nuits étan[illegible] fortifié par ce pain miraculeux, qui a toujours été r[illegible]garté comme la figure de l'Eucharistie ; qui nou[illegible] soutient par la force divine durant le voyage de cet[illegible] vie. Elie étant arrivé à la montagne d'Oreb, Die[illegible] lui apparut, et lui commanda d'aller à Damas, af[illegible] d'y sacrer Hazaël pour Roi de Syrie, et Jéhu po[illegible] Roi d'Israël. Elie donc quitta cette montagne pour obéir aux ordres qu'il avoit reçus de Dieu, tro[illegible]va en son chemin Elisée, qui labouroit avec dou[illegible] charrues, dont lui-même en conduisoit une. Il [illegible] son manteau sur lui ; et Elisée aussitôt pressé [illegible] l'Esprit de Dieu, quitte son travail, et courut ap[illegible] Elie. Il le pria seulement de lui permettre d'al[illegible] un moment chez lui pour dire les derniers adieux [illegible] son père et à sa mere. Elisée ayant pris congé de [illegible] parens, tua deux bœufs, dont il fit cuire la viande av[illegible] le bois de sa charrue, et la donna à manger au peu[illegible]ple. Aussitôt après il s'en alla et suivit Elie, q[illegible] servoit comme son disciple.

LXXIII. *Mort d'Achab.*

Les péchés d'Achab et de Jézabel montoient [illegible] pour en faire jusqu'à leur comble. Mais ce qui ar[illegible]va de leur [illegible] [illegible] qui vous de [illegible]

[illegible] l'meurtre de l'innocent Naboth. Cet homme [illegible]ssédoit paisiblement une vigne, qu'il cultivoit avec [illegible]isir comme l'héritage de ses peres. Achab désira [illegible] l'avoir pour agrandir ses jardins. Mais Naboth [illegible] put consentir à quitter cette vigne. Ce refus jet[illegible] Achab dans un si grand chagrin, qu'il ne pouvoit [illegible]nger. Jézabel ayant appris de lui-même le sujet [illegible] sa tristesse, le railla de sa simplicité. Elle écrivit [illegible] l'heure aux premiers de la ville d'où étoit Naboth, [illegible] leur dit qu'on trouvât deux faux témoins qui [illegible]essent que Naboth avoit mal parlé de Dieu et [illegible] Roi, et que sur l'heure on le fit venir pour le con[illegible]mner à mort et le lapider. La Reine est obéie [illegible]ssitôt. On trouve deux faux témoins : Naboth est [illegible]cusé, condamné et lapidé en un même jour. Jéza[illegible] en reçoit la nouvelle, qui la va porter à Achab, [illegible]mme en triomphe. Achab, guéri de son chagrin, [illegible] voir cette vigne, où le Prophète Elie vint le trou[illegible]r, et lui dit ces mots : *Vous avez tué Naboth, vous [illegible]z par sa mort possédé sa vigne ; mais les chiens le[illegible]eront votre sang au lieu même où ils ont léché celui de [illegible]aboth, et ils mangeront Jézabel.* La guerre qu'A[illegible]ab entreprit aussitôt après contre la Syrie, servit à [illegible] enter cette prédiction. Ce Prince pria Josaphat, [illegible]i de Juda, de venir avec lui. Mais Josaphat étant [illegible]u-aise que l'on consultât auparavant les Prophetes, [illegible]chab fit venir quatre cens faux Prophetes, qui lui [illegible]mirent sous la victoire. Josaphat demanda s'il [illegible] avoit pas quelque Prophete du Seigneur. Achab [illegible] qu'il y en avoit un ; mais qu'il le haïssoit, parce [illegible]'il ne lui prédisoit jamais que du mal. C'étoit le [illegible]nt Prophete Michée, qu'il fit venir sé[illegible] à la [illegible]ière de Josaphat. Michée dit hardiment quel seroit [illegible] véritable succès de cette guerre, et assura, malgré [illegible]utes les promesses de ces faux Prophetes, qu'A[illegible] [illegible]eroit tué. Achab irrité de cette prédiction, [illegible] [illegible]nda qu'on le gardât en prison, afin qu'il le fît [illegible] à son retour. Le Prince marcha donc contre le [illegible]i de Syrie ; mais pendant le combat, [illegible]

[illegible] hazard, le perça dans son chariot, et il mou[illegible] fut de cette blessure [illegible] le soir même. Le sang q[illegible] sortoit de sa plaie, remplit tout le chariot. Et com[illegible] mic on le lavoit dans la piscine de Samarie, on rema[illegible] que les chiens lécherent son sang, suivant la pa[illegible] role que le Seigneur avoit prononcée par la bouch[illegible] d'Elie.

LXXIV. *Elie est enlevé au Ciel.*

Achab étant mort, laissa le Royaume à son fi[illegible] Ochosias, qui marcha sur les traces de son pere et d[illegible] sa mere Jézabel. Mais il ne vécut pas longtems, c[illegible] ayant régné deux ans, il tomba d'une fenêtre ; [illegible] étant en danger de mourir, il envoya consulter Bé[illegible] zebub le Dieu d'Accaron, pour sçavoir ce qui l[illegible] arriveroit de sa chute. Dieu étant irrité qu'un R[illegible] d'Israël eût recours à ces oracles des démons, envo[illegible] Elie au devant des Ambassadeurs, pour leur ordonn[illegible] qu'ils demandassent au Roi s'il n'y avoit point [illegible] Dieu dans Israël, et pour l'assurer qu'il ne relevera[illegible] pas de cette maladie. Ochosias s'informa de ceux q[illegible] lui firent cette réponse, comment étoit fait l'homme q[illegible] leur avoit parlé. Et ayant reconnu à leur rapport q[illegible] c'étoit Elie, il envoya un Capitaine avec cinquan[illegible] hommes pour le prendre. Elie fit descendre le f[illegible] du ciel sur ce Capitaine et sur tous ses gens. [illegible] qu'ayant fait encore au second qu'Ochosias lui envoy[illegible] le deuxieme, qui craignoit d'être brûlé comme les de[illegible] premiers, parla de loin avec beaucoup d'humilité ; [illegible] son Ange dit à Elie d'aller avec ce Capitaine. Il obé[illegible] [illegible] trouver Ochosias, auquel il prédit sa mort, q[illegible] arriva bientôt après. Ce fut là la derniere acti[illegible] qu'Elie fit en public, et Dieu bientôt après le tir[illegible] lui. Elisée, averti du jour que son maître devoit ê[illegible] enlevé au ciel, ne le vouloit jamais quitter, quelqu'i[illegible] tance qu'il lui en fit. Il le suivit donc en dérér[illegible] lieux ; et lorsqu'ils furent arrivés [illegible] au b[illegible] du Jourdain, Elie prit son [illegible]

...pa les eaux, qui se divisèrent, et ils le passèrent ...s deux à pied sec. Ils continuèrent ensuite leur ...mins; et, pendant qu'ils s'entretenoient en mar...nt, un char et des chevaux de feu les séparèrent ...t d'un coup, et Elie monta au ciel au milieu d'un ...rbillon. Ce char de feu sur lequel Elie fut enle... marquoit l'ardeur de sa charité, et nous apprend ..., pour se rendre digne de monter au ciel, il faut ...élever souvent en esprit par des désirs pleins de ... et de ferveur.

LXXV. *Divers miracles d'Elisée.*

Elisée prit le manteau d'Elie, que ce Prophète lui ...oit laissé tomber en montant au ciel; et il reçut en ...me temps le don de prophétie, et de faire des ...racles, comme son maître l'avoit eu. Il repassa le ...urdain à pied sec, après en avoir divisé les eaux en ...frappant avec le manteau d'Elie. Les disciples des ...phètes, qui avoient vu de loin ces merveilles, vin... aussitôt au-devant de lui, et se prosternèrent à ... pieds. Elisée étant retourné à Jéricho, les peuples ... cette ville lui représentèrent que la demeure étoit ... commode, mais que les eaux en étoient amères, ...qu'elles rendoient la terre la fort sterile. Elisée, ...r condescendre à leurs prières, se fit apporter un ...e de terre, où il mit un peu de sel qu'il jetta dans ...ource de ces eaux, assurant que par ce moyen ...eu ôteroit leur qualité mal-faisante. L'effet suivit ...te promesse. C'étoit une admirable figure du ...vellement que Jésus-Christ devoit faire en jour ... toute la terre, répandant son sel, c'est-à-dire, ... Apôtres, dans les eaux amères, c'est-à-dire, par... les peuples corrompus par le péché, pour ôter la ...ité de la terre, et la rendre féconde en vertus. Ce miracle fut suivi d'un autre, qui nous apprend ... c'est un plus grand mal qu'on ne pense d'insulter ... défauts du prochain, et surtout de ceux qu'on ... obligé de respecter à cause de leur âge ou de

leurs emplois. Car lorsqu'il alloit en la ville de B[illegible]
[illegible], il trouva en chemin des petits enfans qui étoient
sortis de cette ville, et qui, voyant ce saint Prophète
le railloient de ce qu'il étoit chauve, et crioit tou[illegible]
haut : *monte, chauve monte, chauve.* Elisée le
regardant, les maudit au nom du Seigneur. Aussi
tôt après cette malédiction, il sortit deux ours d'un
forêt voisine, qui déchirèrent quarante deux de ce
enfans. Ce ne fut point par colère que le saint Pro-
phète maudit ces enfans, mais par un mouvement
particulier de zèle que l'Esprit de Dieu lui inspira
afin qu'un exemple si terrible pût servir à notre ins-
truction.

Quelque tems après, Elisée fut touché des larmes
d'une pauvre veuve, qui n'avoit que deux enfans, qu
ces créanciers vouloient lui enlever. Le Prophète
lui ayant demandé ce qu'elle avoit chez elle, elle l
répondit qu'il ne lui restoit que très-peu d'huile dans
un vase. Elisée lui commanda d'aller emprunter
ses voisins des vases vuides autant qu'elle en pou-
voit avoir, de s'enfermer ensuite chez elle, et d'en
plir tous ces vases de ce peu d'huile qui lui resto
Elle le fit, sans que l'huile s'arrêtât, jusqu'à ce qu
n'y eut plus de vases. Le Prophète lui dit de vendre
cette huile, de s'acquitter de ses dettes, et de vivre
[illegible], elle et ses enfans.

LXXVI. Guérison de Naaman.

Elisée voulant récompenser la charité d'une femme
Sunamite, lui obtint la grace d'avoir un fils. Ma
cet enfant étant mort fort jeune, la mère en vint av
tir le Prophète. Il y envoya d'abord inutilement s
serviteur Giézi avec son bâton ; il y alla lui-même
aussitôt après et ressuscita cet enfant. Il ôta qu
que temps après, avec un peu de farine, le poison q
se trouva dans ce que l'on avoit préparé pour donn
à manger aux enfans des Prophètes, où l'on av

[illegible], par surprise, des [illegible]. Il fit [illegible] admirable [illegible] de [illegible], qu'il [illegible] tout un peuple, malgré la résistance de Gédéon, qui [illegible] soigna par cette révolte pas la même fin, et il le [illegible] intéressement que son maître. Mais une des [illegible] les plus célèbres d'Elisée, et dont [illegible] le dans l'Evangile, est celle qui se passa à l'égard [illegible] Naaman, Général de l'armée du Roi de Syrie. Ce [illegible] meur étoit fort considéré de son maître, mais il [illegible] lépreux. Et une fille Juive qui [illegible] dans la maison, dont elle étoit esclave, que s'il étoit allé [illegible] royaume d'Israël, Elisée le guériroit de sa lèpre. [illegible] Naaman écouta cet avis, et obtint du Roi de Syrie [illegible] lettres à Joram, Roi d'Israël, par lesquelles il le [illegible] oit de guérir Naaman. Joram regarda cette [illegible] ade comme un piège que le Roi de Syrie vouloit [illegible] dresser ; il déchira ses vêtemens, et demanda si on [illegible] prenoit pour un Dieu, pour guérir ainsi de la lèpre [illegible] qui en étoient frappés. Mais Elisée le dire [illegible] mptement au Roi, qu'il lui envoyât Naaman. Na[illegible] vint donc à sa porte avec un grand équipage [illegible] é, sans même lui aller parler, lui fit dire seulement par son serviteur, qu'il allât laver sept fois dans [illegible] Jourdain. Ce Seigneur considéra un traitement [illegible] un mépris insupportable, et il s'en retournait [illegible] transporté de colère ; mais ses serviteurs lui [illegible] nt représentèrent que, puisque ce qu'on désiroit de lui [illegible] t très-facile, il devoit aumoins l'éprouver. Il le [illegible] f : il alla se laver sept fois dans le Jourdain, et il [illegible] guéri. Il en vint aussitôt rendre grâces à Elisée [illegible] lui offrir de grands présens, dont le Prophète ne [illegible] dut rien recevoir. Mais Giézi, bien loin d'admirer [illegible] désintéressement de son maître, et de l'imiter, courut après ce Seigneur, pour avoir de lui quelque argent [illegible] t dont il pût acheter des terres. Elisée reconnut [illegible] l'Esprit de Dieu qui étoit présent de son disciple, [illegible] lui reprocha, et lui prédit que la lèpre de Naaman [illegible] erait dans lui et dans toute sa postérité. [illegible] malheureux sortit de chez son maître [illegible]

de leurs. Cette leurre, quelque hideuse qu'elle parût, n'était cependant que la figure d'une leurre intérieure et beaucoup plus horrible, dont se trouvent couvertes les âmes de ceux qui cherchent à s'enrichir par des voies défendues.

LXXVII. *Siège de Samarie.*

Le Roi de Syrie, ayant plusieurs fois dressé inutilement des embuscades pour surprendre Joram, Roi d'Israël, entra dans une étrange colère contre tous ses serviteurs, parce qu'il croyoit qu'ils le trahissoient. Mais l'un d'eux ayant dit que c'étoit le Prophète Elisée qui traversoit tous ses desseins, et qui donnoit avis de tout au Roi d'Israël, il résolut de le prendre, et il envoya beaucoup de troupes pour investir la ville où il demeuroit. Le serviteur d'Elisée s'étant levé de la matin, et voyant un grand nombre de gens armés, se crut perdu avec son maître. Mais le Prophète, pour le rassurer, pria Dieu de lui ouvrir les yeux, afin qu'il vît un bien plus grand nombre d'Anges qui l'environnoient pour le défendre. Il pria Dieu, au contraire, de frapper d'aveuglement tous ceux qui le vouloient perdre, et il alla ensuite de lui-même audevant d'eux. Et s'étant offert de leur montrer le chemin, il les mena au milieu de Samarie, où il pria Dieu une seconde fois de leur ouvrir les yeux, afin qu'ils comprissent le danger où ils se trouvoient. Le Roi Joram pensa d'abord à faire passer tous ces hommes au fil de l'épée; mais le Prophète le lui défendit, et il leur fit donner, au contraire, à boire et à manger, et les renvoya en paix. Cependant Bénadab, Roi de Syrie, ne pouvant s'appaiser, ni contre le Prophète, ni contre le Roi, fit un dernier effort pour lever une grosse armée, et vint, avec un nombre innombrable de soldats, assiéger Samarie. Ce siège réduisit Samarie à une famine si effroyable, que l'on vendoit [illegible] d'un, ne quatre-vingts siècles, c'est-à-dire, plus de [illegible] livres de notre monnaie. Ce fut el[illegible]

[illegible] arriva cette histoire si tragique d'une femme qui [illegible] se jetter aux pieds de Joram, pour lui demander [illegible]tice. Ce Prince lui demanda ce qu'elle désiroit de [illegible]; et elle lui dit qu'elle s'étoit accordée avec une [illegible]tre femme de manger leurs enfans; qu'elle avoit [illegible]mmencé à donner le sien, et [illegible] l'avoient man[illegible] ensemble; mais que de[illegible] de même l'en[illegible] de l'autre, la mere l'a[illegible] ne vouloit pas [illegible] donner. Ce Prince, [illegible] accident si [illegible] et si inouï, déchira [illegible] et l'on vit le [illegible] dont il étoit revêtu sur sa chair. Mais il tourna [illegible] fureur contre Elisée, comme l'accusant de pouvoir [illegible]ver la Ville, s'il eût voulu, et de ne le faire pas; et [illegible] envoya sur l'heure un homme pour le tuer. Elisée [illegible] fut averti par l'Esprit de Dieu, et fit fermer la [illegible]rte à cet homme, parce qu'il sçavoit que le Roi [illegible]sitôt après enverroit un nouvel ordre au premier [illegible]paroit, par cette conduite du Roi de Samarie, com[illegible]n il est dangereux, lorsqu'on est dans l'affliction, [illegible] s'abandonner à l'impatience. Ce Prince souffre, et [illegible] revêt même d'un habit de pénitence, mais il ne [illegible]umilie point; il perd la confiance en Dieu, et il [illegible]ut faire assassiner le Prophete, qui détournoit seul [illegible] sa sainteté, la ruine entiere de cette ville. Au con[illegible]ire, les vrais serviteurs de Dieu sont humbles dans [illegible]r affliction, parce qu'ils reconnoissent qu'ils souf[illegible]nt beaucoup moins qu'ils ne méritent. Ils rendent [illegible]rs à Dieu de très-sincères actions de grace, parce [illegible]'ils ne le considerent pas tant comme un Juge qui [illegible]nit des criminels, que comme un pere qui veut [illegible]rir ses enfans, et qui ne les chatie que parce qu'il [illegible] aime.

LXXVIII. *Délivrance de Samarie.*

Lorsque le Roi Joram vint se plaindre à Elisée de [illegible]xtrémité où la famine avoit réduit Samarie, le saint [illegible]ophete consola le peuple tout abattu, l'assura que [illegible]endemain, à la même heure, la famine et l'orge [illegible]

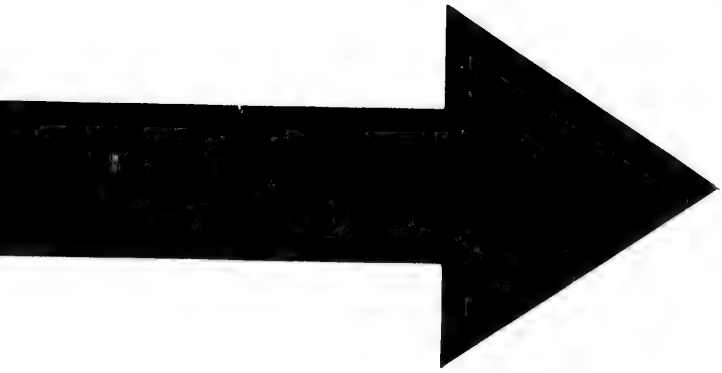

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

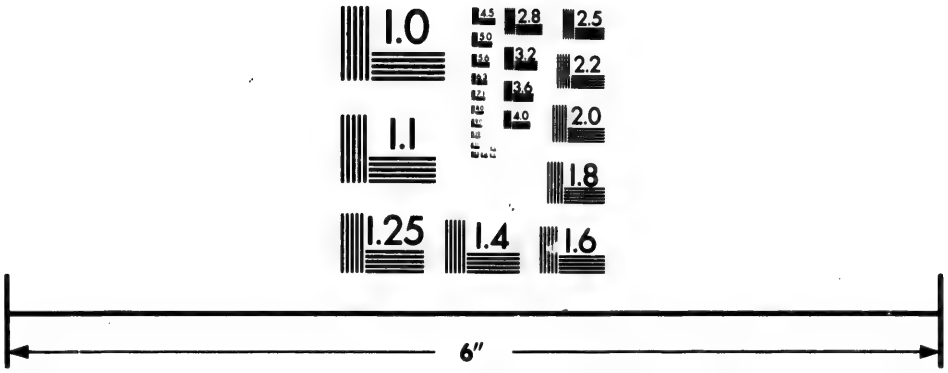

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

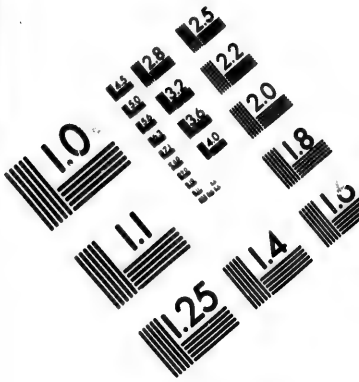
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS

[illegible]

LXXX. *Mort [illegible].*

[illegible]

[illegible]

[illegible] que de [illegible] Prophète Elisée [illegible] qui [illegible] des [illegible] piller, [illegible] jetterent sur le tombeau d'Elisée. [illegible] l'heure même. [illegible] mérites des Saints en faveur [illegible] d'imiter leurs vertus, les [illegible] aux [illegible] des [illegible] de leur [illegible] des saintes reliques d'Elisée [illegible] faire un miracle si éclatant, [illegible] point à le lui demander?

LXXXI. [illegible]

Joas [illegible] le trône des Rois de Juda [illegible] de Jésus, Grand-Prêtre, fut [illegible] de ce bon office, [illegible] toujours [illegible] son Royaume. [illegible] qu'il eut [illegible] qui lui [illegible] Dieu. [illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible] pour [illegible]
[illegible] tout [illegible] Dieu [illegible]
[illegible]
[illegible] de l'armée [illegible]
[illegible] de Babylone [illegible]
[illegible] en Judée [illegible]
[illegible] avoit été établi par Nabuchodonosor [illegible]
[illegible] sur le peuple qu'il [illegible] dans la Judée [illegible]
[illegible] le reste des Juifs qui [illegible]
[illegible] la fureur du Roi de Babylone [illegible]
[illegible] se retirer en Egypte [illegible]
[illegible] ce qu'il put pour s'opposer à ce dessein [illegible]
[illegible] point cru [illegible] peuple. Ils s'opiniâtrerent [illegible]
[illegible] aller chez les Egyptiens. Alors Jérémie et [illegible]
[illegible] son disciple, voyant qu'il n'y avoit point [illegible]
[illegible] les en détourner, [illegible] mieux les y accompagner, que de les abandonner. Et y étant arrivé, il [illegible]
[illegible] que le Roi de Babylone [illegible]
[illegible] comme il avoit [illegible] la Judée. [illegible]
[illegible] d'éviter par la fuite [illegible]
[illegible] d'avoir recours à la [illegible]
[illegible] de tant de maux [illegible] pouvoit [illegible]

§. XCI. [illegible] de la Captivité.

La colere de Dieu sur le peuple [illegible]
[illegible]
[illegible] pour [illegible]
[illegible] le cœur du Roi Cyrus [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

XCV. *Le jeune Tobie conduit par un Ange.*

Le jeune Tobie écouta tout cet avis avec respect ... comme son pere lui avoit déclaré en même temps ... lui étoit dû dix talens par Gabelus, à qui il les ... autrefois prêtés, il lui répondit qu'il ne connois... point Gabelus, et qu'il ne savoit pas même le chemin de ... ville de Ragès, où cet homme demeuroit. Son pere lui ayant dit de chercher un guide pour ... conduire, ... qu'il fut sorti de son logis, il trouva ... jeune homme fort bien fait, qui ... Le jeune Tobie ignoroit que ... l'Ange Raphaël que Dieu lui avoit envoyé ... qu'il étoit, et où il alloit. Et ... il connoissoit Gabelus ... de parler à son pere, ... l'engagea d'y mener son fils, et lui promit de le ... [illegible]

[illegible]

XCVII. Tobie [illegible]

[illegible]

poisson qu'il avoit pris, et presque aussitôt ce saint vieillard recouvra la vue. Sara étant ensuite arrivée avec ses troupeaux et une grande somme d'argent, les deux Tobie voyant qu'ils ne pouvoient assez reconnoître les services que l'Ange (qu'ils croyoient un homme) venoit de leur rendre, le prierent instamment de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'on avoit apporté. Mais l'Ange leur répondit : "Bénissez le Dieu du Ciel, et rendez-lui gloire devant tous les hommes, parcequ'il vous a fait ressentir les effets de sa miséricorde. La priere, accompagnée du jeûne et de l'aumône, vaut mieux que tous les trésors que l'on peut amasser. Car l'aumône délivre de la mort, elle efface les péchés, et elle fait trouver la miséricorde et la vie éternelle. Mais ceux qui commettent l'iniquité, sont les ennemis de leur âme. Je vous découvrirai la vérité, et je ne vous cacherai point une chose qui est secrete. Lorsque vous priez Dieu avec larmes, et que vous ensevelissiez les morts, que vous quittiez pour cela votre dîner, et que vous cachiez les morts dans votre maison durant le jour, pour les ensevelir pendant la nuit, j'ai présenté vos prières au Seigneur. Et parceque vous étiez agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, et pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils ; car je suis l'Ange Raphaël, l'un des sept qui sommes toujours présens devant le Seigneur." A ces paroles, ils furent saisis de frayeur, et ils tomberent le visage contre terre. Mais l'Ange leur dit : "La paix soit avec vous, ne craignez point. Car lorsque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu. Bénissez-le donc, et chantez ses louanges. Il vous a paru que je savois et que je mangeois avec vous ; mais pour moi, je me nourris d'une viande invisible, et je me sers d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes." Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé ; mais pour vous, bénissez Dieu, et publiez toutes ses merveilles

[illegible] Alors les [illegible] Tobie, [illegible] contre terre pendant trois heures [illegible] et [illegible] les [illegible] qu'il avait faits en leur faveur. Tobie avait été aveugle durant quatre ans. Il vécut [illegible] une [illegible] leur [illegible] de plus de [illegible] après la [illegible] son [illegible] père et sa belle-mère ; il les [illegible] dans une [illegible] leur ferma les yeux. Il vit les enfans de ses enfans jusqu'à la cinquième génération ; et [illegible] quatre-vingt-dix-neuf ans, il [illegible] dans la crainte du Seigneur. L'Écriture ajoute que tous ses alliés et ses enfans [illegible] avec tant de fidélité dans une bonne vie et dans une [illegible] qu'ils furent aimés de Dieu et des hommes.

ECVIII. [illegible]

Nabuchodonosor, Roi des Assiriens, (différent de celui qui prit Jérusalem) ayant formé le dessein aussi ridicule qu'ambitieux, [illegible] pour [illegible] Général [illegible] un [illegible] dans les Provinces [illegible] la terre de [illegible] et de [illegible] Jetta l'épouvante [illegible] ruisit celles qui se [illegible] épée celles qui lui [illegible] Juifs [illegible] l'exemple de [illegible] le Temple [illegible] grand le péril qui les menaçait. [illegible] et leur refuge fut la prière [illegible] Holopherne [illegible] il entra dans [illegible] quel était [illegible]

Général des Ammonites, qui s'était venu rendre [illegible] excellent discours Souf-lui faire connaître la grandeur du Dieu des Juifs, et les merveilles par lesquelles il avait fait paraître sa puissance dans tous les siècles. Il l'assura que tant que ce peuple servait fidèlement son Dieu, il était toujours [illegible]; et [illegible] par quelque offense, [illegible] de la [illegible]. Holophorne ne [illegible] ; et admirant qu'il y eût un homme assez insolent pour croire que personne pût résister au Roi son maître, il commanda à ses gens de prendre Achior, de le mener dans Béthulie, et de le mettre entre les mains des Juifs ; afin qu'après la prise de cette ville, il fût puni avec eux, d'avoir ôté préférer la puissance de leur Dieu à celle de Nabuchodonosor. Achior fut donc lié à un arbre auprès de Béthulie où les Juifs s'étant venu prendre, le conduisirent dans la ville. Il leur dit en présence de tout le peuple ces nouvelles effrayantes ; mais ils le consolèrent, en lui disant, qu'[illegible] que Holophorne l'avait menacé de le faire mourir [illegible] après avoir pris leur ville, ils espéraient au contraire que Dieu lui faisait voir la protection qu'il donnerait à son peuple, et la ruine d'Holophorne.

La consternation où le peuple fut réduit aux paroles d'Achior, fut bien encore plus grande, lorsqu'ils [illegible] Holophorne s'approcher de plus en plus avec [illegible] de six-vingt mille hommes de pied, et de [illegible] deux mille chevaux. Ils se jetèrent tous par [illegible], et reconnurent que leurs secours en cette occasion ne leur pouvait venir que du Ciel. Holophorne [illegible] Béthulie, [illegible] de l'eau que par [illegible] [illegible] Dieu [illegible] de jours [illegible] [illegible] Holophorne [illegible] délivrer [illegible]

[illegible] passoit sa vie dans le retraite, dans le [illegible] dans le [illegible]. S'étant depuis longtems fortifiée par ces saints exercices, elle se sentit, dans cette [illegible] té de son peuple, poussée d'un dessein qui ne [illegible] venir que Dieu. [illegible] les Prêtres [illegible] leur avoir [illegible] peu de [illegible] elle leur décida [illegible] elle avoit un dessein [illegible] ne leur dirait pas, et qu'elle leur [illegible] ment de prier pour elle pendant qu'elle seroit [illegible] la ville. [illegible] Prêtres se furent retirés, elle [illegible] Dieu, [illegible] elle [illegible] longtems devant [illegible] elle se [illegible] de tous ses ornemens, et sortit ainsi de Béthulie, tout le monde la regardant avec admiration, mais ne lui osant parler. Les soldats d'Holopherne la menèrent à leur Général, qui étant charmé de sa beauté et de la sagesse de ses discours, donna ordre qu'on la traitât magnifiquement. Mais Judith lui déclara qu'elle ne pouvoit toucher à toutes les viandes défendues par la Loi, et qu'elle s'étoit fait apporter par sa servante celles dont elle pouvoit manger. Et elle observa ainsi exactement la Loi de Dieu, [illegible] même qu'elle étoit seule au milieu de ses ennemis.

Pendant jours après Holopherne la fit [illegible] Judith, qui avoit une ferme confiance en Dieu, y alla [illegible] rien craindre. Holopherne [illegible] tous les officiers s'étant retirés, Judith se [illegible] avec cet homme [illegible] son dessein. Elle se tint [illegible] quelque temps [illegible] Dieu [illegible] Elle le conjura de la [illegible] se [illegible] afin qu'elle [illegible] qu'elle [illegible] pour [illegible] Elle s'approcha [illegible] de la colonne du lit, où pendoit le sabre d'Holopherne, le retira du fourreau, et tenant Holopherne par les cheveux, elle s'adressa encore une fois à Dieu, [illegible] lui dit : Seigneur, mon Dieu, [illegible] Holopherne, lui coupa la tête, la prit et [illegible] qu'elle avoit mis [illegible]

Elles s'en allèrent ensuite toutes deux au travers des gardes comme pour prier, selon la coutume, dans la campagne. Judith étant près des portes de la ville, cria qu'on les lui ouvrît. On la reçut aux flambeaux; et toute la ville étant venue audevant d'elle, elle fit faire un grand silence. Elle exhorta tous ceux qui y étoient, de rendre graces à Dieu, et leur montra cette tête qu'elle portoit. Ils jetterent tous de grands cris de joie, pour bénir Dieu d'une victoire si inespérée, et pour élever la gloire de celle qui s'étoit si visiblement exposée pour leur salut. Judith fit venir Achior, et lui montra la tête de celui qui avoit si fierement juré sa perte. Il tomba par terre en la voyant; et étant revenu à lui, il se jetta aux pieds de Judith, crut au Dieu qu'elle adoroit, et se fit Juif. Dès que le jour fut venu, et que l'armée d'Holopherne eut sçu ce qui s'étoit passé, elle fut saisie d'une extrême frayeur. Ceux de Béthulie la poursuivirent vivement; et après en avoir tué un grand nombre, ils partagerent les riches dépouilles des Assiriens. Tout le peuple vint ensuite à Jérusalem pour remercier Dieu, lui offrir des sacrifices, et s'acquiter des vœux qu'il avoit faits. Ils honorerent cette victoire par une réjouissance publique qui dura trois mois, et ils établirent une fête pour en conserver la mémoire. Judith ayant offert à Dieu les dépouilles d'Holopherne, se renferma dans son silence et dans sa retraite ordinaire, ne parut plus qu'aux jours de Fête. L'Histoire de Judith contient plusieurs de ses actions extraordinaires, que le Saint Esprit nous propose quelquefois dans l'Ecriture, non comme des exemples que nous devons imiter, mais comme des sujets d'admirer la puissance et la sagesse de Dieu, qui sçait quand il lui plaît confondre les superbes, délivrer ceux qui ont recours à lui, par des moyens qui sont au-dessus de la prudence humaine.

ECLE. Générosité d'Esther.

Assuérus, Roi de Perse, ayant élevé Aman, son fils, au plus haut comble de gloire, Mardochée, q

étoit Juifs, et l'un de ceux qui avoient été transportés de Judé en Babylone par le Roi Nabuchodonosor, la premiere fois que son armée vint investir Jérusalem, ne voulut point rendre à cet homme ambitieux les marques d'honneur qu'il croyoit défendues par la Loi de Dieu. Ce refus, qui n'étoit pas un refus d'orgueil, comme le crut Aman, mais un effet de la piété de Mardochée, attira, non seulement sur lui, mais encore sur tous les Juifs un cruel arrêt de mort ; car ce Ministre irrité, ne se contentant pas de sacrifier à sa colere le seul Mardochée, dont il se croyoit offensé, mais la faisant passer sur tout le peuple de Dieu, il le décria auprès du Roi, comme un peuple séditieux, qui ayant des Loix et une Religion particulieres, méprisoit ses ordonnances. Le Roi Assuérus, sans rien examiner davantage, crut cet imposteur, et lui permit sur ce rapport, de dresser une déclaration telle qu'il lui plairoit, et d'ordonner qu'en tout son Royaume, en jour qu'il marqua, tous les Juifs fussent tués, hommes et femmes, vieillards et enfans, sans qu'on en épargnât un seul. Esther, niece de Mardochée, et qui, par une conduite toute particuliere de Dieu, étoit devenue femme d'Assuérus, sentit vivement le malheur de tout son peuple, quoiqu'elle n'y fût pas comprise, parceque le Roi ne savoit pas qu'elle fût Juive. Mardochée donc l'avertit de s'en aller se présenter devant le Roi, et de demander grace pour son peuple. Esther représenta d'abord à Mardochée, que c'étoit s'exposer visiblement à la mort, qui étoit inévitable à ceux qui entroient chez le Roi sans y avoir été appellés. Mais Mardochée lui répondit : *Qu'elle ne crût pas que dans cette perte commune des Juifs, elle seule pût sauver sa vie, parcequ'elle étoit dans le palais d'Assuérus. Que si la crainte la tenoit dans le Silence, Dieu trouveroit bien un autre moyen de délivrer son peuple ; qu'elle et la maison de son pere périroient, et que ce n'étoit peut-être que pour cette occasion unique que Dieu l'avoit fait monter sur le trône.* Cette sainte femme, après cet avis, n'hésita plus, et résolut [illegible]

[illegible] même de se sacrifier pour tout son peuple. Elle [illegible] préparée par les larmes, par les prières et par les jeûnes, elle alla jusques dans la chambre du Roi, et parut en sa présence. L'éclat qui environnoit son trône, la magnificence de ses ornemens, mais plus que tout cela, la fureur qui paroissoit déjà dans les yeux de ce Roi, fit qu'Esther tomba en défaillance ; mais Dieu ayant changé en même-temps le cœur du Roi, il alla lui-même la relever. Il lui demanda ce qu'elle désiroit de lui, et il lui dit qu'il étoit prêt de lui donner jusqu'à la moitié de son Royaume. Esther le pria seulement qu'il lui fit la grace de venir le lendemain dîner chez elle avec Aman, et le Roi le lui promit.

C. *Triomphe de Mardochée.*

Assuérus ne pouvant se reposer durant la nuit, se fit lire les mémoires de son Royaume. On tomba sur l'endroit qui marquoit une conspiration que firent autrefois contre lui deux de ses Officiers, et que Mardochée avoit découverte. Le Roi demanda à celui qui lisoit, quelle récompense avoit reçu Mardochée pour ce service ? Il répondit qu'il n'en avoit reçu aucune. Assuérus demanda s'il y avoit quelqu'un dans son anti-chambre. Aman y étoit venu de grand matin, pour prier le Roi de lui permettre de faire pendre Mardochée. Etant donc entré dans la Chambre d'Assuérus, ce Prince lui demanda ce qu'on pourroit faire à un homme que le Roi désiroit d'honorer beaucoup. Aman s'imaginant qu'il étoit celui que le Roi pensoit honorer de la sorte, lui dit qu'il falloit que cet homme fût revêtu de la pourpre royale, qu'il montât sur le cheval du Roi-même, qu'il eût son diadême sur la tête et qu'il fût conduit dans cet état par toute la ville, par le plus grand du Royaume, qui tiendroit les rênes de son cheval, et qui crieroit : Que *c'étoit ainsi que seroit honoré, celui que le Roi voudroit honorer.* Le Roi lui ordonna de faire ponctuellement tout ce qu'il venoit de dire, et de conduire [illegible]

[illegible] toute la ville. On vit donc alors l'humble Mar-
[illegible] recevoir le plus haut comble de gloire, par le
conseil même et par le Ministère d'Aman, [illegible] plus
grand ennemi ; et on vit le superbe Aman forcé, par
la propre bouche, de plier devant celui qu'il [illegible]
aux pieds dans son cœur.

CI. *Punition d'Aman.*

Assuérus étant allé dîner pour la seconde fois
chez la Reine Esther avec Aman, pressa Esther de lui
déclarer ce qu'elle désiroit de lui. Esther prenant
un visage et un langage de suppliante, ne demanda au
Roi pour toute grace que sa vie, et la vie de tout son
peuple. Elle lui déclara la malignité d'Aman, et par
quelle imposture il avoit surpris sa facilité ; et comme
[illegible] insolemment du nom et de l'autorité du Roi,
[illegible] avoit proscrit tous les Juifs. Ce Prince, qui avoit
naturellement de la bonté et de la justice, fut surpris
quand on lui représenta jusqu'où sa crédulité et la
[illegible] de son Ministre avoit pu aller ; et le regret
qu'il en eut, fit qu'il quitta le festin, se retira dans un
petit bois qui étoit proche. Pendant que le Roi
étoit sorti, Aman voyant l'extrême péril où il étoit
approcha du lit sur lequel la Reine, selon la cou-
tume des anciens, étoit couchée pour manger ; et il
la conjura d'obtenir sa grace. Mais dans ce moment
le Roi étant rentré dans la Chambre, et le voyant en
cet état, entra dans une grande colère ; et ordonna
qu'on le fit mourir. Alors un des officiers qui étoient
présent, dit au Roi qu'Aman avoit préparé une potence
haute de cinquante coudées, pour pendre Mardo-
chée. Le Roi commanda aussitôt qu'on l'y attachât
lui-même, et il établit ensuite Mardochée en la place
d'Aman, et envoya, par toutes les Provinces de son
Empire, un nouvel édit, qui non seulement empêchoit
que les Juifs fussent exterminés, mais qui leur donnoit
[illegible] de punir leurs persécuteurs [illegible]
[illegible] de [illegible]

ne vouloit point se rendre agréable aux hommes, aux dépens de sa conscience, et que la générosité d'une princesse qui s'expose à perdre la couronne et la vie pour sauver son peuple, triompheront de la fausse et cruelle politique d'Aman ; et que cet homme superbe trouve sa perte avec celle de ses complices dans les mêmes moyens dont il avoit résolu de se servir pour perdre ceux qu'il haïssoit.

CII. *Job sur le fumier.*

Le saint homme Job, qui est devenu si fameux par son humble patience, avoit durant toute sa vie allé dans choses bien difficiles, une grande vertu avec de grandes richesses. Il étoit, dit l'Ecriture, juste, simple et craignant Dieu. Il ne se contentoit pas de se retirer du mal ; mais il ne se lassoit point d'instruire aussi ses enfans dans la crainte de Dieu, et lui offroit souvent des sacrifices pour les fautes secrètes qu'ils auroient pu commettre contre lui. Le démon ne put souffrir une si grande vertu, sans lui donner quelque atteinte. Il osa porter ses calomnies jusqu'à Dieu même ; et ne trouvant rien dans la vie de Job qu'il pût blâmer, il accusa ses intentions cachées ; soutenant devant Dieu, qu'il ne le servoit qu'à cause des avantages temporels qu'il en recevoit. Dieu, pour confondre ce calomniateur, lui donna la puissance de lui ravir tout son bien. Le démon usa de ce pouvoir avec toute sa malignité ; et pour mieux accabler le saint homme par un grand nombre de maux, il fit en même temps piller ses troupeaux par des voleurs, périr ses brebis par le feu du ciel, emmener ses chameaux par les ennemis, et mourir tous ses enfans sous les ruines d'une maison qu'il fit tomber pendant qu'ils étoient à table. Job reçut en même temps ces tristes nouvelles, sans que sa vertu en fût ébranlée. Il se prosterna en terre, il bénit Dieu, et dit ces paroles qui depuis sont devenues si célèbres : *Dieu me l'a donné, Dieu me l'a ôté ; il en est tout comme il*

du au Seigneur ? que son saint nom soit béni. L'in-
nocence que ce saint homme conserva en cette ren-
contre, qui ne servit qu'à rendre sa vertu plus pure,
plus ferme et plus éclatante, mit le démon au déses-
poir. C'est pourquoi il demanda encore à Dieu le
pouvoir de le frapper dans sa chair ; parce qu'il ne
peut rien contre les Saints, qu'autant que Dieu le lui
permet. Dieu lui accorda sa demande, pour confon-
dre encore plus sa malignité, et pour faire voir qu'il
n'y avoit rien que de très sincère dans la vertu de son
serviteur ; mais il lui défendit de le faire mourir. Le
démon alors frappa Job d'un ulcère épouvantable,
qui lui couvroit tout le corps. Il fut réduit à s'asseoir
sur un fumier, et à racler avec un morceau de pot de
terre la pourriture qui sortoit de ses plaies, et les vers
qui s'y formoient. Il ne lui restoit alors, de tout ce
qu'il possédoit autrefois dans le monde, que sa femme
seule, qui lui fut un nouveau sujet de tentation ; car
cette femme s'étant persuadée à la vue des malheurs
qui arrivoient à son mari, que la piété de ce saint hom-
me étoit inutile, tâcha de le porter au blasphème et
au désespoir. Mais Job se contenta de lui dire :
*Vous avez parlé comme une femme insensée : puisque
nous avons reçu les biens de la main de Dieu, pour-
quoi n'en recevrions-nous pas aussi les maux ?* Ce-
pendant trois amis de Job ayant appris les malheurs
qui lui étoient arrivés, partirent chacun de leurs pays,
ayant pris jour pour le venir voir ensemble, et le con-
soler. Dès qu'ils l'eurent apperçu de loin, ils com-
mencèrent à verser des larmes, et à témoigner, par
toutes les marques les plus sensibles, la part qu'ils
prenoient à son affliction. Mais lorsqu'ils virent de
près l'état effroyable où ce saint homme étoit ré-
duit, ils demeurèrent comme interdits ; ensorte qu'ils
restèrent assis auprès de lui sur la terre durant sept
jours et sept nuits, sans lui dire aucune parole. Ils
rompirent enfin ce long silence, que pour lui cau-
ser un nouveau surcroît d'affliction. Car Job ayant
commencé à parler et à représenter, par de [illegible]

pressions, l'excès de sa douleur ; ses amis, qui ne jugeoient de l'état où ils le voyoient que par des vues purement humaines, s'efforcerent de lui prouver, par de longs discours, qu'il falloit qu'il eût commis de grands crimes ; et que les maux dont il étoit accablé, ne pouvoient être que des effets de la colere de Dieu justement irrité contre lui. Job fut extrêmement sensible à ces reproches : il avoua qu'à la vérité personne n'étoit entierement exempt de péché devant Dieu ; quand il reconnoîtroit en soi quelque trace de justice, il n'oseroit pas répondre à un juge si éclairé ; mais qu'il le conjuroit humblement de lui pardonner : et il ajouta que, quand Dieu même lui oseroit la vie, il ne laisseroit pas d'espérer en lui, qu'il sçavoit que son Rédempteur étoit vivant ; que son corps malgré toute la pourriture dont il étoit couvert, ressusciteroit au dernier jour, et seroit rétabli dans sa premiere vigueur ; qu'en cet état il auroit le bonheur de voir son Dieu ; et que cette espérance qui faisoit toute sa consolation, demeureroit toujours dans son cœur. Il crut cependant devoir justifier son innocence attaquée par les jugemens téméraires de ses amis ; mais il se seroit inutilement efforcé de persuader ces esprits prévenus, si Dieu même n'eût parlé en sa faveur. Dieu déclara donc qu'il étoit en colere contre les amis de Job, à cause des discours qu'ils avoient tenus, et qu'ils ne leur pardonneroit qu'à la priere de son serviteur. Il lui rendit le double de toutes les richesses que le démon lui avoit enlevées ; il lui donna un nombre d'enfans égal à celui qu'il avoit perdu, et il ajouta une longue et heureuse vieillesse ; ensorte que ce saint homme vécut cent quarante ans après cette rude épreuve, et qu'il eut la consolation de voir les enfans de ses enfans jusqu'à la quatrieme génération. Mais comme il n'avoit pas souffert en vue de ces avantages temporels, nous devons aussi les regarder que comme une foible image de cette gloire ineffable dont Dieu couronne la [illegible] dans le Ciel, et que Jésus-Christ a proposé à ses Disciples comme le prix de leurs travaux.

CIII. *Daniel élevé à la Cour de Nabuchodonosor.*

Le Prophete Daniel étoit de la race des Princes de Juda : il fut emmené tout jeune en Babylone par le Roi Nabuchodonosor. Il fut durant sa captivité même très-exact à observer la loi de Dieu, et il ne voulut point manger des viandes que le Roi lui faisoit servir de sa table. L'Officier qui avoit soin de lui, d'Ananie, de Misaël et d'Azarie, eut peur que s'il ne leur donnoit que des légumes, comme ils l'en supplioient, ils ne devinssent plus maigres que les autres jeunes captifs, et qu'il n'irritât ainsi le Roi contre lui. Mais en ayant fait l'essai durant dix jours à la priere de Daniel, leurs visages se trouverent plus beaux et plus gras que ceux des autres, qui se nourrissoient des viandes les plus délicates. Dieu fit voir ainsi combien il aime l'abstinence qui vient de son ordre, et que ce ne sont pas proprement les viandes qui nourrissent, mais la bénédiction qu'il y donne. Dieu, pour élever ce saint Prophete en gloire, commença à le signaler comme il fit autrefois Joseph, par l'interprétation d'un songe, qui avoit épouvanté le Roi. Mais il fit plus que Joseph, en ce qu'il lui découvrit non-seulement l'interprétation du songe, mais le songe même. Nabuchodonosor avoit inutilement consulté tous les sages de son royaume. Ils lui avoient tous déclaré qu'il étoit impossible aux hommes de deviner ce qu'un autre homme avoit songé ; c'est pourquoi ce Prince les condamna tous à la mort. Daniel ayant reçu ce cruel arrêt, pria qu'on le suspendît ; et après avoir invoqué Dieu durant quelque temps avec Ananie, Misaël et Azarie, il vint se présenter devant le Roi, et lui déclara quel avoit été son songe, et ce qu'il signifioit. Nabuchodonosor admira Daniel, jusqu'à le vouloir adorer, et l'éleva en grand honneur. Mais cet humble Prophete lui avoit déclaré d'abord, que ce n'étoit que le Ciel qu'il avoit reçu cette lumiere ; et l'un que demande qu'il lui fit, fut d'honorer des marques de sa bienveillance Ananie, Misaël et Azarie ; [illegible]

comme ils l'avoient aidé à détourner ce malheur par leurs prieres, ils eussent part aussi à la gloire où ce Prince vouloit l'élever.

CIV. *Les trois jeunes hommes dans la fournaise.*

Nabuchodonosor ayant fait faire une statue d'or d'une grandeur prodigieuse, commanda à tous ses sujets de l'adorer. Quelques esprits malicieux en ayant pris occasion de nuire à Ananie, Misaël et Azarie, les accuserent devant le Roi de ce qu'ils n'adoroient pas la statue comme les autres sujets. Ce Prince les menaça de les faire jetter dans une fournaise ardente. Mais ils lui répondirent généreusement que le Dieu qu'ils adoroient, pourroit bien, s'il le vouloit, les tirer d'entre ses mains ; mais que quand il ne lui plairoit pas de le faire, ils n'adoreroient pas néanmoins sa statue, ni ses autres dieux. Nabuchodonosor ne put souffrir cette fermeté sainte ; et se croyant méprisé par ces jeunes hommes qui ne lui préféroient que Dieu seul, il les fit jetter dans une fournaise ardente. Mais un Ange de Seigneur parut visiblement dans la fournaise avec ces trois jeunes hommes, et il arrêta la violence du feu qui épargna même leurs habits, et ne consuma que leurs liens. Pendant qu'ils étoient ainsi au milieu des flammes, ils chantoient ensemble les louanges de Dieu, et ils invitoient toutes les créatures à le bénir avec eux. Le Roi, surpris de ce prodige, les fit sortir de la fournaise ; il bénit Dieu qui avoit fait ce grand miracle ; et par un édit solennel, il défendit à tous ses sujets, sous peine de la vie de proférer aucun blasphème contre lui. Les Saints Pères remarquent que ces jeunes hommes dans la fournaise sont l'image des Saints dans l'affliction. Le feu ne brule que leurs [illegible] ; l'affliction de même ne consume que ce qu'il [illegible] de faible et de mains pur dans les serviteurs de Dieu. Un Ange descend avec eux dans la fournaise ; Dieu est lui-même dans le cœur de ceux qui souffrent pour lui. Et comme le feu de la fournaise devint une r[illegible]

pour confusion, et consumant ceux qui les avoient jettez. Ainsi les maux des justes les consolent et les sanctifient, et ils retombent enfin, soit en ce monde, soit en l'autre, sur ceux qui les leur font souffrir.

XCV. *Nabuchodonosor réduit à vivre avec les bêtes.*

Le Roi Nabuchodonosor, après la conquête de l'Egypte, et la victoire remportée sur ses ennemis, s'oubliant dans les prospérités de son Royaume, [illegible] de jour en jour croître son orgueil, Dieu voulut en faire un exemple, pour apprendre aux hommes à ne se pas enfler de leur prospérité, et à se souvenir toujours qu'ils ne sont que [illegible] devant lui. Lorsque ce Roi admiroit la grandeur de la ville de Babylone, qu'il avoit bâtie pour être la capitale de son Royaume, il fut tout d'un coup frappé de la main de Dieu, suivant la prédiction qui lui avoit été faite [illegible] par Daniel, et dont il avoit [illegible] [illegible]

aux bêtes et aux démons ; il faut pour sortir d'un état si funeste, qu'il ait recours à Dieu avec une humilité sincere, et qui soit accompagnée de la pénitence.

CVI. *Balthazar condamné.*

Balthazar, Roi de Babylone, ayant fait un magnifique festin à tous les Grands de son Royaume, voulut joindre à son luxe l'impiété et la profanation des choses saintes : car ayant fait apporter les vases sacrés que Nabuchodonosor avoit emportés de Jérusalem, il but dedans avec toutes ses femmes et les Grands de sa Cour. Au même instant Dieu irrité de ce sacrilege, fit paroître comme une main qui écrivoit sur la muraille. A cette vue Balthazar, saisi d'une frayeur extraordinaire, fit assembler tous les sages de Babylone ; mais comme ils ne pouvoient pas même lire cette écriture, la Reine lui persuade de faire venir Daniel. Ce saint Prophete dit au Roi, avec une liberté toute sainte, que puisque loin de profiter de l'exemple de son aïeul Nabuchodonosor, dont l'orgueil avoit été si sévèrement puni, il avoit encore irrité Dieu par un nouveau sacrilege, Dieu lui marquoit l'arrêt de sa condamnation dans les trois mots qu'il avoit écrits sur la muraille ; que le premier signifioit que Dieu avoit compté les jours de son regne, et qu'ils étoient enfin accomplis ; que par le second Dieu marquoit qu'il l'avoit pesé dans sa juste balance, et qu'il l'avoit trouvé trop léger ; qu'enfin le troisieme mot signifioit que son Royaume seroit divisé et partagé entre les Medes et les Perses. Ces prédictions ne furent pas longtems sans être accomplies ; car cette [illegible] pendant que les Babyloniens se confiant trop dans les fortifications de leur ville, ne songeoient qu'à se divertir ; les ennemis y entrerent par adresse. Balthazar fut tué, laissant un terrible exemple de la sévérité des jugemens de Dieu contre ceux qui sont [illegible] des choses saintes.

CVII. *Daniel dans la fosse aux lions.*

Darius étant devenu maître des États de Balthazar, honora le Prophete Daniel, et il eut même la pensée de l'établir sur tout son Royaume. Mais les Seigneurs de sa Cour, jaloux de l'élévation de ce Prophete, résolurent de le faire périr. Comme sa vie étoit irréprochable, ils tâcherent de le surprendre en un point où la Loi de son Dieu l'empêcheroit d'obéir à celle du Prince. Ils persuaderent donc au Roi de faire publier un édit par lequel il condamnoit à mort ceux qui, durant trente jours, feroient quelque priere à tout autre qu'à lui seul. Daniel ne se crut pas obligé d'obéir à un édit si formellement contraire à la Loi de Dieu. Il continua donc d'adorer Dieu, et de le prier à son ordinaire trois fois le jour. Ses ennemis, qui l'observoient, le déférerent au Roi; et ils firent si fortes instances, que ce Prince fut obligé, malgré lui, de faire jetter Daniel dans la fosse aux lions. Mais le Roi qui avoit toujours quelque espérance que Dieu délivreroit Daniel de ce péril, étant allé le lendemain dès le point du jour à la fosse des lions, le trouva plein de vie et sans aucune blessure. En même tems il commanda que ses accusateurs fussent jetés dans la fosse avec leurs femmes et leurs enfans; et à peine y furent-ils jettés, que les lions les prirent entre leurs dents et leur briserent les os.

Dieu avoit déjà (plusieurs années auparavant, et sous un autre Roi) préservé encore une fois Daniel de la gueule des lions: car ce Prophete ayant fait connoître au Roi les fourberies des Prêtres de Bel, renversé l'idole et le temple de ce faux dieu, et fait mourir un grand dragon que les Babyloniens adoroient, les peuples vinrent séditieusement trouver le Roi, et le contraignirent de leur abandonner Daniel, qu'ils jetterent aussitôt dans la fosse des lions, où il demeura sept jours, sans que ces animaux lui fassent aucun mal, quoiqu'on ne leur donnât point [illegible] continué de leur jetter pour leur [illegible]

pendant un Ange du Seigneur enleva le Prophete Habacuc qui étoit dans la Judée, et le transporta jusqu'à Babylone, où il le mit au dessus de la fosse aux lions, afin qu'il donnât à Daniel le dîner qu'il avoit préparé pour ses moissonneurs. Daniel le reçut en rendant graces à Dieu avec une profonde reconnoissance; et l'Ange remit aussitôt Habacuc dans le même lieu où il l'avoit pris. Enfin le septieme jour, le Roi étant venu pour pleurer Daniel, et l'ayant trouvé plein de vie, il admira la puissance de Dieu, et ayant fait retirer Daniel de la fosse, il y fit jetter en même temps ceux qui avoient voulu perdre ce saint Prophete, et les lions les dévorerent en un moment.

Ceux qui ont les yeux de la foi, se regardent à tous momens comme étant environnés de lions cruels, qui ne cherchent qu'à les dévorer. S. Pierre nous avertit que ces lions sont les ennemis de notre salut, qui tournent sans cesse autour de nous; mais si à l'exemple de Daniel nous préférons Dieu à toutes choses, si nous avons recours à la mortification et à la priere, Dieu qui a préservé ce saint Prophete de la gueule des lions auxquels il fut exposé, nous protégera contre la fureur de ces autres lions bien plus redoutables, qui cherchent à nous ôter la vie de l'ame.

CVIII. *Susanne délivrée de la calomnie.*

Susanne étoit femme de Joakim, le plus considérable de tous les Juifs qui demeuroient à Babylone; elle étoit parfaitement belle, mais elle n'étoit pas moins vertueuse. Deux vieillards que l'on avoit élus pour être les Juges du peuple, l'ayant vue chez son mari, où ils alloient d'ordinaire pour rendre la justice, conçurent pour elle une passion criminelle. [illegible]

[illegible] à elle ; et après lui avoir fait connoître leur désir infame, ils la menacèrent que, si elle n'y consentoit, ils déposeroient publiquement qu'ils l'avoient trouvée seule avec un jeune homme. Susanne jetta un grand soupir et leur dit : « Je ne vois de toutes parts que de grandes extrémités ; car si je consens à ce que vous désirez, je me rends coupable d'un crime dont je n'ai point moins d'horreur que de la mort ; et si je n'y consens point, je n'échapperai point de vos mains : mais j'aime mieux tomber entre vos mains étant innocente, que de commettre un péché devant Dieu, qui me voit. » Aussitôt elle jetta un grand cri ; et les vieillards s'étant aussi écriés, l'un d'eux ouvrit la porte du jardin, et ils dirent aux serviteurs de la maison qui accoururent au bruit, qu'ils avoient surpris Susanne dans l'adultère. Le lendemain lorsque le peuple fut assemblé dans la maison de Joakim, ils demanderent qu'on envoyât quérir Susanne. Elle vint accompagnée de toute sa famille, qui fondoit en larmes. Ces deux vieillards la voyant devant eux, lui firent ôter son voile de dessus le visage ; et ayant mis la main sur sa tête, ils témoignerent devant tout le peuple, qu'ils l'avoient surprise avec un jeune homme qui s'étoit sauvé, parce qu'ils n'avoient pas été assez fort pour le retenir. Toute l'assemblée les crut, comme étant anciens, et les Juges du peuple ; et ils condamnerent Susanne à la mort. Pendant qu'on l'accusoit, elle leva, en pleurant, les yeux au ciel, parcequ'elle avoit une ferme confiance en Dieu ; et lorsqu'elle se vit condamnée, elle jetta un grand cri, et elle dit : « Pere Eternel, qui pénétrez ce qui est de plus caché, et qui connoissez toutes choses, avant même qu'elles soient faites, vous savez qu'ils ont porté contre moi un faux témoignage, et cependant je meurs sans avoir rien fait de tout ce qu'ils ont inventé si malicieusement contre moi. » Le Seigneur exauça sa priere ; et comme on la conduisoit au supplice, il suscita le jeune Daniel, qui n'étant alors âgé que de douze ans, [illegible]

voix : *Je suis innocent de la mort de cette femme.* Tout le peuple se tourna vers lui, et comme on crut qu'il pouvoit être inspiré de Dieu, il les engagea à revenir et à examiner l'affaire de nouveau. Daniel fit séparer les deux vieillards, et les ayant interrogés l'un après l'autre, le peuple, convaincu qu'ils étoient des calomniateurs, par la contradiction qui se trouva dans leur réponse, les condamna au même supplice qu'ils avoient voulu faire souffrir à la chaste Susanne. Alors Joskim, son mari, et toute sa famille, rendirent graces à Dieu, qui lui avoit donné la force de ne point succomber à une si violente tentation : et nous devons aussi, en lisant cette Histoire, adorer et louer Dieu comme le véritable protecteur de la chasteté et de l'innocence.

CIX. *Jonas dans la baleine.*

Dieu ayant commandé à Jonas d'aller à Ninive pour prédire à cette grande ville que Dieu l'alloit détruire à cause des crimes de ses habitans, le Prophète, au lieu de le faire, s'enfuit et s'embarqua pour aller à Tharsis. Mais Dieu voulant montrer que rien de tout ce qui est contre ses ordres ne peut subsister, et qu'il accomplit ses desseins par la résistance même que les hommes y apportent, excita une grande tempête sur la mer, qui contraignit les mariniers de jetter tout ce qui étoit dans le vaisseau. Jonas reconnut la main de Dieu, il leur avoua qu'il étoit la cause de ce malheur, et il leur dit qu'ils le prissent et le jettassent dans la mer, afin que sa mort fût le salut de tous les autres. Le danger si pressant et les paroles de Jonas persuadèrent les mariniers de le jetter dans la mer, qui reprit aussitôt son calme. Dieu en même temps commanda à une baleine de recevoir ce Prophète dans ses entrailles. Et Jonas reconnoissant que Dieu, par une miséricorde inouïe, le conservoit en sureté au milieu d'un si grand péril, lui chanta un [illegible] de graces. Il [illegible]

jours et trois nuits dans le ventre de cette baleine, après lesquels elle le rejeta sur la terre. Cette Histoire figuroit huit cens ans auparavant ce qui devoit arriver à Jesus-Christ, qui après s'être livré à la mort pour le salut de tous les hommes, demeureroit trois jours et trois nuits dans le tombeau, pour en sortir ensuite plein de vie par sa résurrection glorieuse. Disons donc à ce sujet, après les Saints Peres, combien sont admirables les vérités dont les figures mêmes ont été de si grands miracles.

CX. *Pénitence des Ninivites.*

Après que Jonas eut échappé à un si grand péril, Dieu lui fit un second commandement d'aller prêcher à Ninive. Ce Prophete fit voir alors, par sa prompte obéissance, que l'affliction lui avoit été utile, et lui avoit appris à ne plus résister aux ordres de Dieu, quelques pénibles qu'ils pussent être. Ninive étoit une fort grande ville, et il falloit trois jours de chemin pour aller d'un bout à l'autre. Quand Jonas eut marché durant un jour, il éleva sa voix, et cria que dans quarante jours Ninive seroit détruite. Les Ninivites [illegible] de cette menace, [illegible] à la parole du Seigneur [illegible] son Prophete, [illegible] jeûne [illegible] les plus grands jusqu'aux [illegible] petits [illegible]

[illegible]

[illegible]

On vouloit même lui contraindre, en lui ouvrant la bouche par force. Mais ce saint homme préférant une mort glorieuse à une vie criminelle, alla volontairement au supplice. Ceux qui l'accompagnoient, touchés d'une injuste compassion, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avoient pour lui, le prirent à part, et le supplièrent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes, dont il lui étoit permis de manger afin qu'on pût feindre qu'il avoit mangé des viandes du sacrifice, selon le commandement du Roi, et qu'on le sauvât ainsi de la mort. Mais Eléazar considérant ce que demandoit de lui une vieillesse si vénérable, la grandeur de cœur qui lui étoit naturelle, et la [illegible] reçûe et sans tâche qu'il avoit menée depuis son enfance, répondit aussitôt, qu'il aimoit mieux mourir que de consentir à ce qu'on lui proposoit. « Car il n'est pas digne (ajouta-t-il) de l'âge où nous sommes, d'user de cette fiction, qui seroit cause que plusieurs jeunes hommes s'imaginant qu'Eléazar, âgé de quatre-vingt-dix ans, auroit passé de la vie des Juifs à celle des payens, seroient eux-mêmes trompés par le déguisement dont j'aurois usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible; et ainsi j'attirerois une tache honteuse sur moi, et l'exécration des hommes sur ma vieillesse. Car quand je me délivrerois présentement des supplices des hommes, je ne pourrois néanmoins fuir la main du Tout-Puissant, ni pendant ma vie, ni après ma mort. C'est pourquoi mourant courageusement, je paroîtrai digne de la vieillesse où je suis, et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, en souffrant avec constance et avec joie une mort honorable pour nos saintes loix. » Lorsqu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice. Ceux qui le conduisoient, [illegible] [illegible] [illegible] et si [illegible] [illegible] [illegible] colere. Enfin lorsqu'il [illegible] mort [illegible] [illegible] d'expirer sous les coups [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et dit : Seigneur [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

dans mon corps de très-sensibles douleurs ; mais dans l'ame je sens de la joie de les souffrir pour votre crainte. Il mourut ainsi en nous instruisant, par son exemple, d'éviter avec soin tout ce qui peut être un sujet de scandale au prochain, et à ne jamais user de déguisement lorsque nous sommes obligés d'observer la Loi de Dieu, et de confesser son saint Nom.

CXII *Martyre des Machabées.*

Au martyre d'Eléazar, l'Ecriture joint celui des deux Freres, qu'on nomme ordinairement les Machabées. Ils avoient été arrêtés avec leur mere ; et le Roi, pour les contraindre à abandonner la Loi de Dieu, les fit d'abord déchirer avec des fouets et des escourgées faites de cuir de taureau. Mais l'aîné d'entr'eux lui dit généreusement, qu'ils étoient tous prêts de mourir plutôt que de violer les Loix de Dieu. Le Roi [illegible] en colère, commanda qu'on fît chauffer des poêles et des chaudieres d'airain ; lorsqu'elles furent toutes brulantes, il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avoit parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, et qu'on lui coupât les extrémités des mains et des pieds à la vue de ses freres et de sa mere. Après qu'il l'eut fait ainsi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu, et qu'on le fît rôtir dans la poêle pendant qu'il respiroit encore. Pendant qu'on le tourmentoit, ses autres freres s'en [illegible] l'un l'autre, avec leur mere, à mourir [illegible]. Le premier étant mort, les bourreaux [illegible] le second ; et après qu'on lui eut arraché la peau de la tête avec les cheveux, on lui présenta des viandes défendues, et on lui demanda s'il [illegible] manger plutôt que d'être puni dans tous les membres de son corps. Mais il répondit avec fermeté qu'il n'en feroit rien. Il souffrit donc les mêmes [illegible] que le premier ; et lorsqu'il fut prêt de rendre l'esprit, il dit au roi : *Vous nous faites perdre la [illegible] ; mais le Roi [illegible]*

pour la vie éternelle, après que nous serons morts pour la défense de ses Loix. On vint ensuite au troisième. On lui demanda sa langue, qu'il présenta aussitôt, et il étendit de même ses mains, en disant avec confiance : " Dieu m'a donné ces membres, mais je les méprise maintenant pour la défense de sa Loi ; parce que j'espere qu'il me les rendra un jour. " Le tyran même et ceux qui l'accompagnoient, ne purent s'empêcher d'admirer le courage de ce jeune homme, qui considéroit comme rien les plus horribles tourmens. Après qu'il fut mort, on tourmenta de même le quatrième ; lorsqu'il fut près de mourir, il dit : " Il nous est avantageux d'être tués par les hommes, dans l'espérance que Dieu nous rendra la vie en nous ressuscitant ; car pour vous, votre résurrection ne sera point pour la vie. " Le cinquième fut ensuite traité comme les autres. Alors regardant le Roi, il lui dit : " Vous faites ce que vous voulez, parce que vous commandez aux hommes, quoique vous soyez vous-même un homme mortel ; mais ne vous imaginez pas que Dieu ait entièrement abandonné notre nation : vous verrez bien-tôt qu'elle est la grandeur de sa puissance, et de quelle manière il vous punira vous et votre race. " Après lui, on mena le sixième au suplice. Il dit au tyran : " Ne vous trompez pas vous-même ; car si nous souffrons ainsi, c'est parce que nos péchés nous ont attiré ces fléaux si épouvantables : mais ne vous imaginez pas que vous demeurerez impunis après avoir [illegible] de combattre contre Dieu même. " Cependant [illegible] ne peut assez admirer, et digne de [illegible] dans la mémoire de ceux qui [illegible] périr en un jour ses sept enfans, souffroit [illegible] leur mort, soutenue par l'espérance qu'elle avoit en Dieu. Elle les exhortoit chacun [illegible] des discours pleins de force et de sagesse. " [illegible] point moi (leur disoit-elle) qui vous ai donné [illegible] l'esprit et la vie, ni qui ai joint [illegible] pour en composer votre corps ; c'est le Créateur [illegible] qui vous a formés, et qui vous rendra l'esprit [illegible]

la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous vous méprisez maintenant vous-même." Antiochus voyant que le plus jeune restoit encore, s'efforça de le séduire par de belles paroles ; il l'assura même avec serment, qu'il le rendroit riche et heureux, et qu'il le mettroit au rang de ses favoris, s'il vouloit abandonner la Loi de ses peres. De si grandes promesses n'ayant pu ébranler la fermeté de cet enfant, le Roi, pour faire un dernier effort, appella sa mere pour l'engager à se conserver du moins le seul fils qui lui restoit, en lui faisant changer de sentiment. Mais cette généreuse femme adressant la parole à son fils, lui dit en se moquant de ce cruel tyran : " Mon fils, ayez pitié de moi qui vous ai porté neuf mois dans mon sein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans, et qui vous ai élevé jusqu'à l'âge où vous êtes. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel et la terre avec toutes les choses qui y sont renfermées, et de bien comprendre que Dieu les a créées de rien aussi-bien que tous les hommes. Ainsi vous ne craindrez point ce cruel bourreau ; mais vous vous rendrez digne d'avoir part aux souffrances de vos freres, et vous recevrez la mort de bon cœur, afin que vous me soyez rendu avec vos freres dans cette vie bienheureuse que nous attendons de la miséricorde de Dieu." Elle parloit encore, lorsque ce jeune homme dit tout haut, qu'il n'obéiroit point au Roi, mais à la Loi de Moyse. Et adressant la parole au tyran, il le menaça des jugemens de Dieu, et de la punition terrible qui lui étoit réservée. Il prédit que Dieu, qui n'affligeoit son peuple que pour le corriger, se réconcilieroit de nouveau avec ses serviteurs, et que les effets de cette juste colere finiroit par sa mort et par celle de ses freres. Antiochus, irrité de ces reproches, le fit traiter avec plus de cruauté que tous les autres. Enfin cette généreuse mere qui avoit souffert sept fois le martyre dans la mort de ses enfans, consomma après eux son sacrifice par une mort glorieuse. Imitons la vertu de ces saints Martyrs, si nous prétendons avoir part à leurs couronnes

Autant qu'ils ont fait paroître de sagesse et de constance dans leurs tourmens, autant soyons fermes pour résister à toutes les passions déréglées, à la colere, à l'avarice, à l'impureté, à la vaine gloire. Car si nous avons la force de surmonter toutes les flammes criminelles des passions, de même qu'ils ont surmonté les feux qui brûloient leurs chairs, nous pouvons espérer d'avoir une place avec eux dans le Ciel.

CXIII. *Judas Machabée rétablit le culte de Dieu.*

Mathias, qui étoit de la race d'Aaron, touché jusqu'au fond du cœur de l'état [illegible] où la cruauté d'Antiochus avoit réduit Jérusalem, se retira dans la ville de Modin. Les Officiers de ce Prince le presserent de sacrifier aux idoles, ils lui firent [illegible] de grandes promesses ; mais il leur répondit courageusement : *Quand tous obéiront à Antiochus, nous n'obéirons ni moi, ni mes enfans, ni mes freres, ni à la Loi de Dieu.* Comme il cessoit de parler, un Juif s'avança pour sacrifier aux idoles devant tout le monde. Ce saint homme, animé d'un zele que la qualité de prêtre, le rang qu'il tenoit dans la ville, la Loi de Dieu autorisoient en cette occasion, tua sur l'heure le Juif idolâtre et l'Officier d'Antiochus, qui contraignoit le peuple de sacrifier. Après cette action, il se retira avec ses enfans dans les lieux écartés, où les plus courageux et les plus attachés à la Loi de Dieu s'étant joints à lui, ils chasserent les idolâtres, détruisirent les autels profanes. Mathias [illegible] son fils Judas Machabée, qu'il avoit [illegible] pour commander avec lui, ayant rassemblé de tous ceux qui avoient été fidelles à Dieu, il composa une armée, à qui il tâcha d'inspirer la même confiance en Dieu, dont il étoit rempli, en représentant à ses soldats, que leur premier soin devoit être de se rendre Dieu favorable par les jeûnes, par les prieres et par les larmes ; qu'après cela ils ne doveient plus craindre

les armées si nombreuses de leurs ennemis, parceque Dieu est le maître de la victoire. En effet, Dieu le rendit plusieurs fois victorieux, quoique les troupes ennemies fussent sans comparaison plus fortes et plus nombreuses que les siennes ; on vit même paroître en une occasion des Anges, dont quelques-uns l'accompagnoient, et les autres lançoient des traits sur les ennemis, afin que les Juifs connussent visiblement que leurs victoires étoient un effet de la protection du Ciel. Aussi Judas Machabée n'en usa que pour rétablir le culte de Dieu. Dès qu'il en eut la liberté, il alla à Jérusalem, où il eut soin de purifier et de rétablir le Temple qui avoit été profané et détruit par les idolâtres. On rétablit l'Autel et le Sanctuaire, on fit de nouveaux vases sacrés, on recommença à offrir des sacrifices selon la Loi, et on célébra solennellement la dédicace de l'autel, avec une joie incroyable de tout le peuple. On fortifia en même tems la montagne de Sion, pour mettre le Temple plus à couvert des insultes des idolâtres.

CXIV. *Mort d'Anthiochus.*

On fut alors que la justice divine commença à éclater par la punition d'Anthiochus. Ce Prince retournoit de la Perse, où il avoit été mis en fuite, lorsqu'il apprit que Judas Machabée avoit défait ses troupes, renversé l'idole qu'il avoit fait élever sur l'Autel de Jérusalem, et rétabli les fortifications du Temple ; il jura qu'il iroit à Jérusalem, et qu'il en feroit le tombeau de tous les Juifs. Dès qu'il eût proféré cette parole, il fut attaqué d'une douleur effroyable dans les entrailles. Cette maladie ne l'arrêta point ; au contraire, se laissant aller au transport de son orgueil, et ne respirant que feu et flammes contre les Juifs, il voulut hâter son voyage ; mais comme son chariot allait avec impétuosité, il tomba d'une chûte violente qui lui meurtrit tout le corps. L'humiliation de ce Prince superbe fut un témoignage évident de la [illegible]

sance de Dieu. Il sortoit de son corps comme une source de vers, toutes les chairs lui tomboient par pièces, et jettoient une odeur insupportable à lui-même, à ses domestiques et à toute son armée. Tant de maux joints ensemble arracherent cette confession de sa bouche : *Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu, et qu'un mortel ne s'égale pas à lui.* Le souvenir des excès qu'il avoit commis dans Jérusalem, jugeait aux douleurs de son corps les remords de sa conscience, et il reconnut que c'étoit pour l'en punir que Dieu le frappoit d'une plaie si violente dans une terre étrangere ; c'est pourquoi il promit de mieux traiter les juifs à l'avenir, de faire des dons précieux au Temple, et de fournir les dépenses nécessaires pour les sacrifices. Il promit même de se faire Juif, et de parcourir toute la terre pour publier la toute-puissance de Dieu. Enfin, il écrivit aux Juifs une lettre pleine de témoignages d'estime et d'affection. Et néanmoins Dieu, qui voit le fond des cœurs, ne lui fit pas miséricorde ; parceque ce n'étoit point le regret de l'avoir offensé, mais le seul désir d'être délivré d'une maladie si cruelle, qui engageoit cet impie à donner toutes ces marques extérieures de pénitence. Ainsi ce Prince cruel et blasphémateur finit une vie criminelle par une misérable mort : laissant aux hommes un exemple redoutable, afin qu'ils n'attendent pas à l'extrémité à demander pardon à Dieu, et qu'ils vivent d'une telle sorte, que leurs bonnes œuvres leur obtiennent la grace de bien mourir. Car cette parole de Saint Augustin est bien remarquable : *Voulez-vous bien mourir ? vivez bien. Celui qui vit bien ne peut mourir mal. La bonne mort est la récompense de la bonne vie.*

CXV. *Suite de l'Histoire de Judas Machabée et de ses freres.*

Judas Machabée continua de vaincre en plusieurs occasions les ennemis du peuple de Dieu ; il défit

entr'autres une armée formidable, ensuite d'une vision dans laquelle le saint Pontife Onias lui apparut, et lui montra Jérémie, en l'assurant que ce saint Prophete ne cessoit point d'offrir ses prieres à Dieu pour tout le peuple. Il donna des marques de piété envers les morts, par les sacrifices qu'il fit offrir à Jérusalem pour les péchés de quelques Juifs qui avoient été tués, et il combattit généreusement, jusqu'à la mort pour le salut de sa patrie. Jonathas, son frere, fut choisi pour lui succéder, et remplit dignement, par sa piété et par son courage, la qualité de Chef du peuple de Dieu. Après sa mort, Simon eut le bonheur d'achever ce que ses freres avoient entrepris, et d'affranchir entierement la Judée du joug des Princes voisins qui l'opprimoient. Comme il ne cherchoit que le bien de son peuple, sa conduite fut si agréable aux Juifs, qu'ils firent une loi par laquelle ils lui donnerent, et à ses descendans, la qualité de Prince et de Souverain Sacrificateur de leur nation; ce qui dura jusqu'à ce qu'Hérode, qui étoit Iduméen, ayant usurpé le Royaume à la faveur des Romains qui s'étoient emparés de la Judée, le peuple Juif cessa d'avoir un chef de sa nation. Ce fut sous le regne de ce Prince, que Jésus-Christ vint au monde, pour faire succéder la Loi de grâce aux figures de l'ancien Testament, dont il fut l'accomplissement et la fin.

FIN
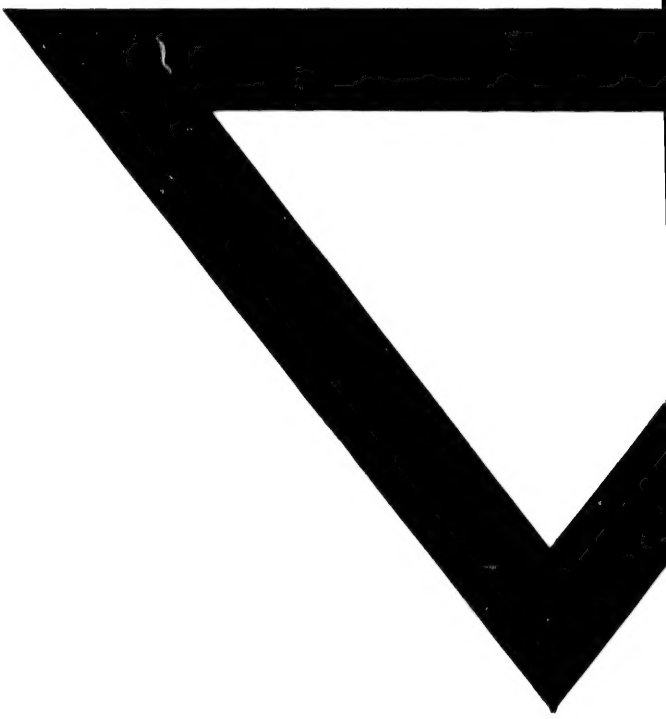
ne vision
rut, et lui
Prophete
pour tout
envers les
Jérusalem
t été tués,
ort pour le
fut choisi
er sa piété
peuple de
eur d'ache-
d'affranchir
voisins qui
que le bien
s aux Juifs,
nerent, et à
e Souverain
jusqu'à ce
é le Royau-
emparés de
chef de sa
ce, que Jé-
céder la Loi
ment, dont il,